

Rapport de gestion sur les comptes sociaux clos au 31 décembre 2013

1 PRESENTATION DES COMPTES SOCIAUX

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2013 ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

1.1 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Filiales et parties liées

En novembre 2012, la société avait pris une participation à hauteur de 40 % (0,4 million d'euros), dans le capital de la société Mérieux Université. En juillet 2013, le dernier quart de cette augmentation de capital a été libéré.

En décembre 2013, bioMérieux SA a participé à une nouvelle augmentation de capital de Mérieux Université pour le même montant de 400 k€. Consécutivement à cette opération, les titres détenus s'élèvent à 0,8 million d'euros et le pourcentage de détention n'a pas été modifié. Il reste à libérer 0,2 million d'euros du capital. Les titres Mérieux Université ont été dépréciés pour 388 k€, suite à la prise en compte des résultats à fin décembre qui affichent une perte estimée à 970 k€.

La Société a procédé à des rachats de titres Adiaène à des minoritaires. Cette opération, qui s'est matérialisée par l'achat de 2 880 titres pour un montant de 0,4 millions d'euros, permet à la Société de détenir 16 297 sur les 16 398 titres qui composent le capital d'Adiaène (soit 99,4 %).

En novembre 2013, la filiale bioMérieux Espagne a absorbé la société AES Chemunex Espagne dont les titres étaient détenus par bioMérieux SA. Cette opération n'a eu aucun impact sur le résultat de bioMérieux SA.

Acquisition de sociétés et partenariats

La Société a réalisé un apport en numéraire de 0,1 million d'euros dans la société Amorçage Technologique Investissement (ATI) au titre de sa souscription au capital dans le cadre de la constitution de cette dernière. La Société s'est par ailleurs engagée à répondre à de nouveaux appels de fonds jusqu'à concurrence d'un montant de 0,9 million d'euros. ATI est un fonds finançant la création et les premières étapes du lancement de sociétés innovantes dans les secteurs technologiques prioritaires, tels que définis dans le cadre de la stratégie nationale de recherche et d'innovation de l'Etat Français.

Préalablement à l'acquisition de la société américaine BioFire par bioMérieux Inc, bioMérieux SA a procédé, en octobre 2013, à l'émission d'un emprunt obligataire d'un montant nominal de 300 millions d'euros et d'une durée de 7 ans. Dans ce cadre, des opérations de couverture ont été effectuées entre juillet et décembre afin de garantir la contre-valeur euro du prix d'acquisition à la date du closing. La mise en place de ces couvertures a engendré le versement d'une prime de 5,6 millions d'euros comptabilisée au bilan jusqu'à l'exercice de l'option ou l'échéance, ainsi que d'une prime de 2,2 millions d'euros répartie sur la durée de l'emprunt.

Fusions

bioMérieux SA a absorbé la société AES Chemunex par fusion simplifiée à la date du 31 décembre 2013, avec effet fiscal et comptable rétroactif au 1^{er} janvier 2013.

L'ensemble de ces opérations a généré un mali de fusion de 128,9 millions d'euros comptabilisé en immobilisations incorporelles. Ce mali a pour sous-jacents des plus-values latentes sur :

- fonds de commerce pour 111 millions d'euros,
- technologie pour 12,5 millions d'euros,
- portefeuille clients pour 5,4 millions d'euros.

L'amortissement des sous-jacents (propriété industrielle et clients) a donné lieu à une dépréciation du mali technique correspondant de 1,5 million d'euros.

Accord de collaboration en médecine personnalisée avec la société Gilead

En octobre, bioMérieux a signé un accord exclusif avec la société biopharmaceutique Gilead Sciences Inc., spécialisée dans les médicaments innovants pour des besoins thérapeutiques non satisfaits. Cet accord vise à co-développer un test qui pourrait être un diagnostic compagnon d'un médicament candidat de Gilead, actuellement en cours de développement.

Biocartis

Le 28 novembre 2013, bioMérieux a annoncé la fin de sa collaboration avec Biocartis pour le développement et la commercialisation d'un système intégré de biologie moléculaire. Renonçant à ses droits relatifs à la technologie de Biocartis, notamment dans le domaine de la biologie moléculaire, la Société en a déprécié la valeur nette comptable, et une charge de 2,3 millions d'euros a été comptabilisée en éléments exceptionnels dans les comptes sociaux 2013, sans impact sur la génération de trésorerie de la Société. bioMérieux reste, par ailleurs, actionnaire de Biocartis.

Agrandissement du site de Marcy

Certains sites, notamment Marcy l'Etoile et Craponne, sont proches de la saturation, tant en termes de bureaux disponibles, de places de parking que d'accès à la cafétéria. Aussi, afin d'accompagner l'évolution de bioMérieux et de continuer à évoluer dans un environnement de travail agréable, il a été décidé de construire deux nouveaux bâtiments, à proximité immédiate du site de Marcy. La livraison du premier bâtiment est prévue pour le premier semestre 2016. A cet égard, l'achat en 2013 du nouveau terrain à Marcy l'Etoile a fait l'objet d'une comptabilisation en immobilisation pour 6,1 millions d'euros.

Divers

L'année 2013 a été marquée par des difficultés d'approvisionnement portant principalement sur les flacons d'hémoculture et les réactifs Vidas[®], ainsi que sur certaines gammes de milieux de culture. L'activité a ainsi été impactée par ces problèmes qui ont par ailleurs engendré des surcoûts au niveau des charges de distribution, en dépit des moyens mis en œuvre pour minimiser les retards de livraison.

A contrario, la mise en place depuis août 2013 d'un entrepôt sous douane à l'IDC devrait permettre de réaliser des économies substantielles sur les importations de flacons d'hémoculture Bact/ALERT[®] destinés à être réexpédiés en dehors de l'Union Européenne.

A noter également le lancement prometteur de VIDAS[®] 3 avec près de 200 instruments installés en seulement 6 mois, depuis son marquage CE : 39 instruments ont été placés et 160 instruments ont été vendus dont 105 aux filiales de distribution du Groupe.

1.2 ACTIVITE

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013, la Société a réalisé un chiffre d'affaires net de 881 millions d'euros contre 782,6 millions d'euros l'année précédente, soit une augmentation de 12,6 %.

A périmètre constant (hors AES) , la progression du chiffre d'affaires est de 2,76 %.

Les ventes domestiques diminuent de 2,0 %.

La progression des ventes aux filiales s'élève à 2,6 %.

Les ventes export (principalement à des distributeurs) affichent une hausse de 16,5 %.

1.3 EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION

L'excédent brut d'exploitation s'établit à 103,2 millions d'euros, soit 11,71 % du chiffre d'affaires. Il affiche une hausse de 13,7 millions d'euros (15,30 %) par rapport à l'exercice précédent, consécutif à la fusion AES.

A périmètre constant, l'excédent d'exploitation diminue de 0,6 million d'euros. Il est en effet pénalisé par une croissance de l'activité (2,8 %), moins rapide que celle des charges de personnel (6,4 %) et des impôts et taxes (13,3 %), en particulier la CVAE.

De plus, les services extérieurs augmentent de 5,7 millions d'euros (4,3 %), dont 4,7 millions d'euros d'études et recherches et 1,4 million d'euros de frais de transports. La diminution des commissions bancaires de 1,5 million d'euros n'ayant permis d'atténuer que partiellement la hausse de ces charges.

1.4 RESULTAT D'EXPLOITATION

Le résultat d'exploitation, après amortissements et provisions, est passé de 18,4 millions d'euros en 2012 à 34,6 millions d'euros au 31 décembre 2013, soit une augmentation de 86 %.

Il convient de noter que la fusion avec AES Chemunex apporte un montant de 10,3 millions d'euros de résultat d'exploitation.

La différence entre le résultat d'exploitation de 2012 et celui de 2013 est notamment dû à une baisse importante des redevances versées (-4,7 millions d'euros), notamment AB bioMérieux, Roche et BioFire.

1.5 RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier s'établit à 72,6 millions d'euros en 2013, contre 133,8 millions d'euros l'année précédente.

La forte diminution du résultat financier provient notamment de la baisse de près de 63 millions d'euros des dividendes reçus des filiales, en particulier de bioMérieux Inc (-56 millions d'euros) dans le contexte des besoins de liquidités de la filiale américaine pour financer l'acquisition de BioFire Inc. Par ailleurs, les intérêts d'emprunts sont passés de 1,9 million d'euros en 2012 à 3,2 millions d'euros sur l'exercice 2013, dont 1,9 million d'euros sont dus à la souscription d'un emprunt obligataire dans le cadre de l'acquisition de la société BioFire.

1.6 RESULTAT COURANT

Le résultat courant avant impôt est bénéficiaire de 107,3 millions d'euros, contre 152,2 millions d'euros l'année précédente.

La fusion avec AES Chemunex apporte un montant de 9,6 millions d'euros.

1.7 RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel dégagé au 31 décembre 2013 affiche une perte de 4,1 millions d'euros contre une perte de 3,2 millions au 31 décembre 2012.

Un montant de 2,3 millions d'euros a été passé en provision exceptionnelle, correspondant à l'arrêt du projet Biocartis. La dotation aux amortissements dérogatoires représente 1,8 million d'euros.

1.8 RESULTAT NET

Le bénéfice net s'élève à 109,7 millions d'euros contre 162,2 millions d'euros l'exercice précédent, soit une diminution de 52,5 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent. Il représente 12,5 % du chiffre d'affaires contre 20,7 % au 31 décembre 2012.

La part de résultat net apportée par la société AES Chemunex représente 6,9 millions d'euros.

Le crédit impôt recherche s'établit à 15,8 millions d'euros, en baisse de 0,4 million d'euros, malgré l'intégration d'AES et la progression des frais de recherche et développement, à raison de 18,5 millions d'euros.

1.9 INVESTISSEMENTS

Les investissements en actifs corporels, hors apport d'actifs liés à la fusion, se sont élevés à 49,1 millions d'euros dont 4,4 millions d'euros d'instruments.

La Société a notamment poursuivi ses investissements en consacrant une somme de 9,9 millions d'euros de matériel et outillage industriels. Les investissements relatifs aux bâtiments et agencements sur l'ensemble des sites se sont élevés à 12 millions d'euros. Il convient également de noter l'acquisition de terrains pour 7,3 millions d'euros (Marcy pour le futur siège mondial, Craponne, La Balme).

La valeur nette comptable des immobilisations mises au rebut représente 0,4 million d'euros.

Les immobilisations financières (acquisitions – cessions) diminuent de 43,1 millions d'euros en valeur brute.

L'exercice 2013 enregistre une augmentation des titres de participation de 2,0 millions d'euros notamment liée à :

- rachat des titres Adiajene aux minoritaires (0,4 million d'euros),
- souscription au capital de Mérieux Université (0,4 million d'euros),
- complément de prix de versé à la société Bioart relativement à l'acquisition de AB Biodisk (1 million d'euros),
- souscription au capital de la société ATI (0,1 million d'euros)

Les principales diminutions sont liées aux écritures comptables relatives à la fusion avec AES Chemunex (11,7 millions d'euros). Par ailleurs, les dividendes à recevoir provisionnés au 31 décembre 2012 sur ABG Stella ont été extournés et viennent donc en diminution de ce poste.

1.10 ENDETTEMENT

Au 31 décembre 2013, la Société affiche un excédent de trésorerie de 61,8 millions d'euros contre un endettement de 45,2 millions d'euros un an plus tôt. Le poste endettement net est donc en diminution de 108,4 millions d'euros par rapport à l'année précédente.

1.11 DETAIL DES COMPTES SOCIAUX

Les comptes sociaux figurent en annexe du présent rapport.

2 AFFECTATION DU RESULTAT

Il sera proposé aux actionnaires d'affecter le bénéfice distribuable de l'exercice clos le 31 décembre 2013 qui, constitué de la somme du résultat bénéficiaire s'élevant à 109 668 416,49 euros et du report à nouveau bénéficiaire de 80 108 667,93 euros, s'élève à 189 777 084,42 euros, de la manière suivante :

- une somme de 75 000 000,00 euros sera virée au compte « Réserve générale » qui se trouvera portée de 530 000 000,28 euros à 605 000 000,28 euros ;
- une somme de 40 502,37 euros sera virée au compte « Réserve spéciale pour Mécénat » qui se trouvera portée de 621 737,13 euros à 662 239,50 euros ;
- une somme de 39 453 740,00 euros, est distribuée à titre de dividendes, soit 1 euro pour chacune des 39 453 740 actions composant le capital social⁽¹⁾ ; le dividende sera mis en paiement le 6 juin 2014.
- le solde, soit 75 282 842,05 euros, sera versé au compte « Report à nouveau ».

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société seraient de 796 132 890,13 euros après distribution pour un capital social de 12 029 370 euros.

3 RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUÉS

Le tableau ci-dessous décrit les dividendes (en euros) distribués par la Société au cours des trois derniers exercices.

La Société n'a pas perçu et ne percevra pas de dividende au titre des actions qu'elle détenait ou détiendrait en propre lors du paiement du dividende. Le montant correspondant de dividende fait l'objet d'un report à nouveau.

Exercice clos le	Dividende distribué en euros
31/12/2012	38 664 665,20
31/12/2011	38 664 665,20
31/12/2010	38 664 665,20

4 DEPENSES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT

Les comptes de l'exercice écoulé supportent une dépense non déductible du résultat fiscal visée par les dispositions prévues aux articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts d'un montant de 314 959,45 euros, correspondant à la fraction des loyers et amortissements non déductibles des véhicules loués et achetés par bioMérieux SA.

(1) La Société ne percevra pas de dividende au titre des actions qu'elle détiendrait en propre lors du détachement du coupon. Le montant correspondant de dividende sera affecté en « report à nouveau ». Par ailleurs, il est précisé que le dividende annuel était éligible à l'abattement bénéficiant aux seules personnes physiques imposables à l'impôt sur le revenu conformément aux dispositions de l'article 158.3 alinéa 2 du Code général des impôts

5 DELAI DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS

Les soldes des comptes fournisseurs se décomposent comme suit à la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2013 :

Soldes Fournisseurs au 31/12/2013 <i>En milliers d'euros Par échéance</i>	Fournisseurs factures non parvenues	Fournisseurs Exploitation et immobilisations + Effets à payer	TOTAUX
Litiges à plus d'1 an		2 781	2 781
Echus à plus de 10 jours		5 574	5 574
Echus à moins de 10 jours		2 384	2 384
A échoir 0 à 30 jours		24 443	24 443
A échoir 31 à 60 jours		46 013	46 013
A échoir 61 à 90 jours		10 871	10 871
FNP	46 156		46 156
Total	46 156	92 066	138 222

Les soldes fournisseurs ci-dessus comportent un montant de 2 947 k€ relatif à des comptes fournisseurs débiteurs que l'on retrouve au bilan respectivement dans les postes autres créances d'exploitation et créances hors exploitation. Par ailleurs, les fournisseurs français représentent respectivement 26 % des dettes échues et 44 % des dettes à échoir. Les montants à échoir de plus de 60 jours pour 10,9 millions d'euros correspondent principalement à des dettes fournisseurs internes au Groupe (9,6 millions d'euros).

L'exercice clos le 31 décembre 2012 affichait la répartition suivante :

Soldes Fournisseurs au 31/12/2012 <i>En milliers d'euros Par échéance</i>	Fournisseurs factures non parvenues	Fournisseurs Exploitation et immobilisations + Effets à payer	TOTAUX
Litiges à plus d'1 an		2 046	2 046
Echus à plus de 10 jours		12 343	12 343
Echus à moins de 10 jours		3 642	3 642
A échoir 0 à 30 jours		24 908	24 908
A échoir 31 à 60 jours		45 415	45 415
A échoir 61 à 90 jours		12 257	12 257
FNP	45 391		45 391
Total	45 391	100 611	146 002

6 - REPARTITION DU CAPITAL AU 31 DECEMBRE 2013

Le tableau ci-dessous indique la répartition du capital de la Société aux dates indiquées.

Actionnariat ^(a)	Situation au 31/12/2013				Situation au 31/12/2012				Situation au 31/12/2011			
	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote ^(f)	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
Institut Mérieux ^(b)	23 240 090	58,90	46 480 180	71,56	23 240 090	58,90	46 480 180	71,56	23 240 090	58,90	46 480 180	71,18
GIMD ^(c)	2 013 470	5,10	4 026 940	6,20	2 013 470	5,10	4 026 940	6,20	2 013 470	5,10	4 026 940	6,17
Salariés ^(d)	217 010	0,55	353 460	0,54	244 095	0,62	375 790	0,58	358 027	0,91	496 841	0,76
Auto-détention ^(e)	10 613	0,03	0	0,00	12 314	0,03	0	0,00	27 588	0,07	0	0,00
Public	13 972 557	35,42	14 102 506	21,70	13 943 771	35,35	14 070 963	21,66	13 814 565	35,02	14 295 554	21,89
TOTAL	39 453 740	100	64 962 373	100	39 453 740	100	64 953 873	100	39 453 740	100	65 299 515	100

(a) Seuls les actionnaires représentant plus de 5 % du capital sont mentionnés nominativement dans ce tableau. Les autres actionnaires sont intégrés dans le Public.

(b) Institut Mérieux est la société holding de la famille Mérieux.

(c) Groupe Industriel Marcel Dassault.

(d) Cette ligne comprend l'actionnariat salarié au travers du FCPE. Pour 2011, cette ligne comprenait en plus des actions détenues par les salariés au travers du FCPE, les actions des salariés inscrits au nominatif et les actions acquises via les plans OPUS.

(e) Les actions sont détenues dans le cadre du contrat de liquidité avec la société Kepler Cheuvreux et d'un mandat conclu avec Natixis.

(f) Les droits de vote théoriques correspondent aux droits de vote réel.

La variation des droits de vote est liée à l'existence d'un droit de vote double. En particulier, les actions, toutes catégories confondues, entièrement libérées, et justifiant d'une inscription nominative, depuis 5 ans au moins, au nom d'un même titulaire, bénéficient d'un droit de vote double. Dans ce contexte, et à ce jour, toutes les actions détenues par Institut Mérieux et GIMD bénéficient d'un droit de vote double.

Institut Mérieux, société holding appartenant à la famille Mérieux, par l'intermédiaire de Compagnie Mérieux Alliance, détient au 31 décembre 2013, 58,90 % du capital et 71,56 % des droits de vote de la Société. Par conséquent, Institut Mérieux peut adopter toutes les résolutions soumises à l'approbation des actionnaires en Assemblée générale.

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun accord (pacte d'actionnaires, action de concert, et/ou autres) dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle de la Société.

Franchissements de seuils déclarés à la Société

Le 12 juin 2013, le seuil statutaire de 1 % a été déclaré franchi à la hausse par la société londonienne, UBS Investment Bank, Wealth Management and Corporate Center.

Le 14 juin 2013, le seuil statutaire de 1 % a été déclaré franchi à la baisse par la société londonienne, UBS Investment Bank, Wealth Management and Corporate Center.

Le 24 septembre 2013, le seuil statutaire de 1 % a été déclaré franchi à la baisse par la société écossaise Baillie Gifford & Co.

Le 4 décembre 2013, le seuil statutaire de 2 % a été déclaré franchi à la baisse par Covéa Finance pour les Mandats gérés par Covéa Finance et OPCVM Covéa Finance.

Actionnariat salarié

Au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2013 :

- Les salariés détiennent 217 010 actions dans le cadre du fonds commun de placement nommé FCPE OPUS Classic.
- Les salariés inscrits au nominatif détiennent 80 432 actions.

Ni la Société, ni une société du Groupe n'ont consenti d'options de souscription ou d'achat d'actions de la Société à un mandataire ou à un salarié au cours de l'exercice 2013. Au 31 décembre 2013, il n'existe aucune option de souscription ou d'achat d'actions de la Société susceptible d'être exercée.

En 2013, la Société a procédé à des attributions gratuites d'actions, présentée dans le rapport établi à cet effet (cf. § 17.2).

Aucune action gratuite n'a été attribuée aux mandataires sociaux de la Société.

Opérations effectuées par les dirigeants

La Société a été informée des opérations sur titres réalisées par ses dirigeants au cours de l'exercice 2013, suivantes :

- Henri Thomasson a cédé des parts du FCPE le 18 mars 2013 pour un montant total de 9 339 euros.
- Stephen Harbin a cédé des actions le 26 avril 2013 pour un montant total de 143 609,80 euros.

7 LISTE DES MANDATS DES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1, alinéa 4 du Code de commerce, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercées dans d'autres sociétés par chacun des mandataires sociaux de la Société :

Jean-Luc Belingard

65 ans
Né le 28/10/1948
Nationalité française

Première nomination : 15/09/2006
Echéance du mandat : 2014

Nombre d'actions de la Société : 50

Fonction principale exercée dans la Société : **Président Directeur Général**

Autres mandats et fonctions exercés dans toute société au 31/12/2013 :
Administrateur de LabCorp of America (Etats-Unis - société cotée), Stallergenes (France - société cotée), Transgène SA^(a) (France - société cotée), AES Chemunex SA^(a) (fin : 31/12/2013), Pierre Fabre SA, Institut Mérieux^(a)

Mandats expirés exercés au cours des cinq derniers exercices :
Administrateur de Applera Corp. (Etats-Unis) (fin : 2008), NicOx (fin : 2011), Celera Corporation (Etats-Unis) (fin : 2011), AES Laboratoire Groupe SA^(a) (fin : 2012)
Président Directeur Général de la société IPSEN (fin : 2010)

Autres références professionnelles et activités :

Expérience et expertise en matière de gestion :

H.E.C. Paris
M.B.A. Cornell University (Etats-Unis)
Directeur Général de Roche Diagnostic et Membre du Comité exécutif du Groupe Roche (1990 à 1999)
Membre du Directoire et Directeur Général de bioMérieux-Pierre Fabre de 1999 à 2001
Président Directeur Général de la société IPSEN (2001 à 2010)

Alexandre Mérieux

40 ans
Né le 15/01/1974
Fils de Monsieur Alain Mérieux (administrateur)
Nationalité française

Première nomination : 16/04/2004
Echéance du mandat : 2014

Nombre d'actions de la Société : 20

Fonction principale exercée dans la Société : **Directeur Général Délégué et Directeur de l'Unité Microbiologie et Opérations Industrielles**

Autres mandats et fonctions exercés dans toute société au 31/12/2013 :
Administrateur et Vice-Président de l'Institut Mérieux^(a), la Fondation Christophe et Rodolphe Mérieux, la Fondation Mérieux, bioMérieux Inc. (Etats-Unis)^(a), bioMérieux China Ltd. (Chine)^(a), bioMérieux Shanghai Ltd^(a), AES Chemunex SA^(a) (fin : 31/12/2013), Sysmex bioMérieux Ltd^(a)
Directeur Général Délégué de l'Institut Mérieux
Président de Mérieux Développement SAS^(a), SGH^(a), Foncière de Montcelard (SAS)^(a), Mérieux NutriSciences Corp. (Etats-Unis)^(a)
Gérant de SCI ACCRA^(a)

Mandats expirés exercés au cours des cinq derniers exercices :
Représentant permanent de Mérieux NutriSciences Corp^(a) (ex-Silliker Group Corp), Adriant SAS^(a) (fin : 2008), BTF (Australie)^(a) (fin : 2012), bioMérieux India Private Ltd. (Inde)^(a) (fin : 2011), bioMérieux Polska sp. z.o.o. (Pologne)^(a) (fin : 2012), bioMérieux UK Ltd. (Royaume-Uni)^(a) (fin : 2011), bioMérieux Singapore Pte Ltd. (Singapour)^(a) (fin : 2011), Skiva SAS^(a) (fin : 2012), bioMérieux Canada^(a) (fin : 2012), AES Laboratoire Groupe SA^(a) (fin : 2012)

Autres références professionnelles et activités :

Expérience et expertise en matière de gestion :

H.E.C. Montréal
Directeur Marketing de Silliker en 2003 et 2004
Directeur de l'Unité Applications Industrielles de bioMérieux de 2004 à 2011

^a Société contrôlée par la Société Compagnie Mérieux Alliance S.A.S. au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce

Alain Mérieux

75 ans

Né le 10/07/1938

Père de Monsieur Alexandre Mérieux
(Administrateur et Directeur Général
Délégué)

Nationalité française

Première nomination : 10/07/1986

Echéance du mandat : 2014

Nombre d'actions de la Société : **290**Fonction principale exercée dans la
Société : **Président du Comité des
Ressources Humaines, Nominations
et Rémunérations****Autres mandats et fonctions exercés dans toute société au 31/12/2013 :**

Président de Compagnie Mérieux Alliance S.A.S

Président Directeur Général de l'Institut Mérieux^(a)Président et administrateur de la Fondation Mérieux, Président de la
Fondation pour l'Université de Lyon, Président de l'Institut de Recherche
Technologique BioAsterAdministrateur et Président d'honneur de la Fondation Christophe et
Rodolphe MérieuxAdministrateur de la Compagnie Plastic Omnium SA (société cotée),
CIC Lyonnaise de Banque, Transgene SA^(a) (société cotée),
bioMérieux Italia SpA (Italie)^(a), Mérieux NutriSciences Corp. (Etats-Unis)^(a),
la Fondation Pierre Fabre, la Fondation Pierre Vérots**Mandats expirés exercés au cours des cinq derniers exercices :**Synergie Lyon Cancer (Canceropôle) (fin : mars 2012), la Fondation
Centaure (fin : nov 2012), la Fondation Edmus (fin : nov 2012)Administrateur de Shantha Biotechnics Ltd. (Inde)^(a) (fin : 2009)**Autres références professionnelles et activités :****Expérience et expertise en matière de gestion :**

Diplômé de la Harvard Business School

Docteur en Pharmacie

Président Directeur Général de la Société de 1965 à 2010

Directeur Général d'entreprise depuis plus de 40 ans

Michele PalladinoAdministrateur indépendant^b

73 ans

Né le 13/06/1940

Nationalité italienne

Première nomination : 06/07/2004

Echéance du mandat : 2014

Nombre d'actions de la Société : **2 000**Fonction principale exercée dans la
Société : **Membre du Comité des
Ressources Humaines, Nominations
et Rémunérations****Autres mandats et fonctions exercés dans toute société au 31/12/2013 :**

Néant

Mandats expirés exercés au cours des cinq derniers exercicesPrésident et associé commanditaire de Michele Palladino & C SAS
(fin : 2010)**Autres références professionnelles et activités :****Expérience et expertise en matière de gestion :**

Directeur Général de bioMérieux jusqu'en 1993

^a Société contrôlée par la Société Compagnie Mérieux Alliance S.A.S. au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce^b Administrateur indépendant en vertu de la définition contenue dans le règlement intérieur du Conseil d'administration de la Société, telle que rappelée dans le document de référence de la Société (Annexe 1 Rapport du Président).

<p>Michel Angé</p> <p>Administrateur indépendant^(b)</p> <p>74 ans Né le 27/11/1939 Nationalité française</p> <p>Première nomination : 30/09/2004 Echéance du mandat : 2014</p> <p>Nombre d'actions de la Société : 160</p> <p>Fonction principale exercée dans la Société : Président du Comité d'Audit et Membre du Comité des Ressources Humaines, Nominations et Rémunérations</p>	<p><u>Autres mandats et fonctions exercés dans toute société au 31/12/2013 :</u> Administrateur de Lyonnaise de Banque SA, Tessi SA (société cotée), Apicil Prévoyance, Sogelym - Dixence Holding SAS, Groupe Progrès, Banque Fiducial SA</p> <p><u>Mandats expirés exercés au cours des cinq derniers exercices :</u> Administrateur et Vice-Président du Conseil de surveillance de la Banque de Vizille SA (fin : 2011)</p> <p>Vice-Président et Administrateur du Fonds de Garantie des Institutions de Prévoyance (fin : 2008)</p> <p><u>Autres références professionnelles et activités :</u></p> <p><u>Expérience et expertise en matière de gestion :</u> Diplôme d'études supérieures de l'Institut Technique de Banque Directeur Général de la Lyonnaise de Banque pendant 13 années</p>
<p>Georges Hibon</p> <p>76 ans Né le 03/11/1937 Nationalité française</p> <p>Première nomination : 06/07/2004 Echéance du mandat : 2014</p> <p>Nombre d'actions de la Société : 10</p> <p>Fonction principale exercée dans la Société : Membre du Comité d'Audit</p>	<p><u>Autres mandats et fonctions exercés dans toute société au 31/12/2013 :</u> Administrateur de l'organisation non gouvernementale Care France Administrateur de ABL^(a)</p> <p><u>Mandats expirés exercés au cours des cinq derniers exercices :</u> Administrateur de BioAlliance Pharma (fin : 2009), Transgene SA^(a) (société cotée - fin : juin 2013) Président du Conseil de Shantha Biotechnics Limited (Inde)^(a) (fin : 2010)</p> <p><u>Autres références professionnelles et activités :</u></p> <p><u>Expérience et expertise en matière de gestion :</u> H.E.C. Paris Président France de MSD Chibret Vice-Président Merck International Chairman et Chief Executive Officer de Pasteur Mérieux Connaught</p>
<p>Philippe Archinard</p> <p>54 ans Né le 21/11/1959 Nationalité française</p> <p>Première nomination : 10/06/2010 Echéance du mandat : 2014</p> <p>Nombre d'actions de la Société : 10</p> <p>Fonction principale exercée dans la Société : Directeur du Pôle d'immunothérapie de l'Institut Mérieux</p>	<p><u>Autres mandats et fonctions exercés dans toute société au 31/12/2013 :</u> Président-Directeur Général de Transgene SA^(a) (société cotée) Directeur Général de TSGH^(a) Président de l'Association LyonBioPôle Administrateur d'Erytech Pharma SA (société cotée) Représentant permanent de TSGH^(a), administrateur de ABL Inc.^(a) Représentant de LyonBioPôle au Conseil d'administration de l'association « FINOVI » et de la fondation « Synergie Lyon Cancer » Vice-Président de BioAster (fondation de coopération scientifique) Administrateur de CPE Lyon – Représentant de la FPUL</p> <p><u>Mandats expirés exercés au cours des cinq derniers exercices :</u> Néant</p> <p><u>Autres références professionnelles et activités :</u></p> <p><u>Expérience et expertise en matière de gestion :</u> Diplômé de la Harvard Business School Directeur Général de Innogenetics (Belgique) de 2000 à 2003 Président Directeur Général de Transgene^(a) (société cotée)</p>

^a Société contrôlée par la Société Compagnie Mérieux Alliance S.A.S. au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce

^b Administrateur indépendant en vertu de la définition contenue dans le règlement intérieur du Conseil d'administration de la Société, telle que rappelée document de référence de la Société (Annexe 1 Rapport du Président) ..

<p>Marie-Hélène Habert</p> <p>Administrateur indépendant^(b)</p> <p>48 ans Née le 04/04/1965 Nationalité française</p> <p>Première nomination : 30/05/2012 Echéance du mandat : 2016</p> <p>Nombre d'actions de la Société : 19</p> <p>Fonction principale exercée dans la Société : Néant</p>	<p><u>Autres mandats et fonctions exercés dans toute société au 31/12/2013 :</u> Directeur de la Communication et du Mécénat au sein du Groupe Dassault Membre du Comité Stratégique de Dassault Développement SAS (a) Administrateur de Artcurial (SA), de la Fondation Serge Dassault et des Amis de la Fondation. Représentant permanent de GIMD, au Conseil de Surveillance de Immobilière Dassault SA. Gérant de H Investissements (SARL), de HDH (Société Civile) Vice-Président et membre du Conseil de Surveillance de Groupe Industriel Marcel Dassault (SAS)</p> <p><u>Mandats expirés exercés au cours des cinq derniers exercices :</u> Administrateur de Dassault Développement SA (fin 2011)</p> <p><u>Autres références professionnelles et activités :</u> <u>Expérience et expertise en matière de gestion :</u> Magistère de juriste d'affaires de l'Université de Paris II, d'un DESS de Droit des affaires et fiscalité de l'Université de Paris I / La Sorbonne et d'un DESS de marketing de l'IEP Paris</p>
<p>Harold Boël</p> <p>Administrateur indépendant^(b)</p> <p>49 ans Né le 27/08/1964 Nationalité belge</p> <p>Première nomination : 30/05/2012 Echéance du mandat : 2016</p> <p>Nombre d'actions de la Société : 50</p> <p>Fonction principale exercée dans la Société : Membre du Comité d'Audit</p>	<p><u>Autres mandats et fonctions exercés dans toute société au 31/12/2013 :</u> Administrateur délégué de Sofina SA (Belgique - société cotée), Henex (Belgique - société cotée), Suez Environnement (France - société cotée), Electrabel, société de Participations Industrielles (société cotée), Domanoy.</p> <p><u>Mandats expirés exercés au cours des cinq derniers exercices :</u> Administrateur de Oberthur Technologies (fin : 2011), François Charles Oberthur Fiduciaires (fin : 2012), Union Financière Boël (fin : 2011), Finasucre (fin : 2009)</p> <p><u>Autres références professionnelles et activités :</u> <u>Expérience et expertise en matière de gestion :</u> Science Bachelor en Chimie de Brown University (USA) et diplôme d'Ingénieur en Science des Matériaux de l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne</p> <p>Fonctions de Direction dans l'industrie sidérurgique au sein du groupe Corus</p>

^a Société contrôlée par la Société Compagnie Mérieux Alliance S.A.S. au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce

^b Administrateur indépendant en vertu de la définition contenue dans le règlement intérieur du Conseil d'administration de la Société, telle que rappelée document de référence de la Société (Annexe 1 Rapport du Président).

8 REMUNERATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX

Le montant maximum des jetons de présence alloués à l'ensemble des administrateurs s'élève à 300 000 euros par an, ainsi qu'il résulte de la cinquième résolution de l'Assemblée générale ordinaire de la Société en date du 12 juin 2008.

Les règles de répartition des jetons de présence sont les suivantes :

- pour le Conseil d'administration : 12 000 euros/an + 1 500 euros par participation, pour chaque administrateur et censeur ;
- pour le Comité d'audit : 6 000 euros/an + 1 500 euros par participation ;
- pour le Comité Ressources Humaines, Nominations et Rémunérations : 4 000 euros/an + 1 500 euros par participation.

8.1 TABLEAU RECAPITULATIF DES JETONS DE PRESENCE

Membres du Conseil	Jetons de présence versés en 2013 en €	Jetons de présence versés en 2011 en €
Jean-Luc Belingard	19 500	21 000
Alain Mérieux	25 000	28 000
Alexandre Mérieux	19 500	21 000
Christian Bréchet	0	9 000
Michele Palladino	26 500	28 000
Philippe Archinard	19 500	21 000
GIMD / Benoît Habert	0	18 000
Michel Angé	41 500	43 000
Georges Hibon	34 500	36 000
Harold Boël	34 500	28 500
Marie Hélène Habert	19 500	9 000
Total	240 000	262 500

Les administrateurs n'ont reçu aucun jeton de présence au titre de leurs mandats au sein des filiales du Groupe.

8.2 REMUNERATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX ET ADMINISTRATEURS

Monsieur Jean-Luc Bélingard

Pour ses fonctions exercées au sein de l'Institut Mérieux, Monsieur Jean-Luc Belingard est rémunéré par l'Institut Mérieux, par un contrat de travail.

Et au titre de son mandat social au sein de bioMérieux, il perçoit une rémunération fixe et une rémunération variable. Cette rémunération variable est fondée sur une appréciation qualitative et quantitative de l'atteinte d'objectifs. La croissance du chiffre d'affaires et le résultat opérationnel courant (Ebit courant), annoncés au marché en début d'année constituent les deux objectifs quantitatifs. Cette rémunération fait l'objet d'un examen annuel par le Comité des Ressources Humaines, Nominations et Rémunérations, qui rend compte de ses conclusions au Conseil d'administration.

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées (en €) à Jean-Luc Belingard – Président-Directeur Général		
	2013	2012
Rémunérations dues au titre de l'exercice	1 905 914	1 587 228
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions attribuées au cours de l'exercice ^(a)	Néant	811 000
Total	1 905 914	2 398 228

Jean-Luc Belingard	Montants au titre de l'exercice 2013 en €		Montants au titre de l'exercice 2012 en €	
	Dus	Versés	Dus	Versés
- rémunération fixe ^(b)	878 968	878 968	861 341	861 341
- rémunération variable ^(c)	993 435	691 560	691 560	680 000
- rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
- jetons de présence	19 500	19 500	21 000	21 000
- avantages en nature ^(d)	14 011	14 011	13 327	13 327
Total	1 905 914	1 604 039	1 587 228	1 575 668
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant		Néant	
Valorisation des actions attribuées au cours de l'exercice ^(a)	Néant		811 000	

(a) Actions Institut Mérieux attribuées par Institut Mérieux. Cette valeur correspond à la valeur des actions gratuites lors de leur attribution telle que retenue dans le cadre de l'application d'IFRS 2, après prise en compte notamment d'une éventuelle décote liée à des critères de performance et à la probabilité de présence dans la Société à l'issue de la période d'acquisition, mais avant effet de l'étalement au titre d'IFRS 2 de la charge sur la période d'acquisition

(b) Rémunération totale versée par la société Institut Mérieux (175 668 €) et bioMérieux (703 300 €)

(c) Rémunération versée par bioMérieux

(d) Voiture de fonction et logement fournis par la société Institut Mérieux

Monsieur Jean-Luc Belingard bénéficie également de primes conditionnelles à long terme :

- Prime 2016 : la cible est fixée à 1 200 000 euros, versée en avril 2016 sous conditions de présence en qualité de Président Directeur Général de la Société au 31 mars 2014. Le versement de cette prime est également conditionné par la réalisation d'objectifs quantitatifs (atteinte des objectifs de croissance des ventes et d'Ebit à quatre ans) et d'objectifs qualitatifs (affinement de la stratégie de la Société).
- Prime 2017 : la cible est fixée à 1 200 000 euros, versée en avril 2017 sous conditions de présence en qualité de Président Directeur Général de la Société au 31 mars 2015. Le versement de cette prime est également conditionné par la réalisation d'objectifs quantitatifs (atteinte des objectifs de croissance des ventes et d'Ebit à quatre ans) et d'objectifs qualitatifs (affinement de la stratégie de la Société).

Monsieur Alexandre Mérieux

Monsieur Alexandre Mérieux est rémunéré par l'Institut Mérieux et refacturé pour partie à bioMérieux. La fixation de la rémunération brute variable de Monsieur Alexandre Mérieux, versée l'année suivante, est basée sur trois éléments : un indicateur de performance financière de la Société commun à l'ensemble des salariés (progression du chiffre d'affaires et résultat opérationnel courant), et sa performance individuelle dans la Société appréciée en fonction d'objectifs fixés en début d'exercice. Cette rémunération fait l'objet d'un examen annuel par le Comité des Ressources Humaines, Nominations et Rémunérations. En outre, il perçoit une rémunération variable liée à l'ensemble de sa performance au niveau du groupe Institut Mérieux.

Monsieur Alexandre Mérieux bénéficie du contrat de retraite collectif (à cotisations définies) ouvert aux cadres dirigeants du Groupe Institut Mérieux.

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées (en €) à Alexandre Mérieux – Directeur Général Délégué		
	2013	2012
Rémunérations dues au titre de l'exercice	571 883	441 505
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Total	571 883	441 505

Alexandre Mérieux	Montants au titre de l'exercice 2013 en €		Montants au titre de l'exercice 2012 en €	
	Dus	Versés	Dus	Versés
- rémunération fixe ^(a)	291 771	291 771	263 929	263 929
- rémunération variable ^(a)	253 120	200 000	150 000	150 000
- rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
- jetons de présence	19 500	19 500	21 000	21 000
- avantages en nature ^(b)	7 492	7 492	6 576	6 576
Total	571 883	518 763	441 505	441 505
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant		Néant	
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant		Néant	

(a) Rémunération totale versée par la société Institut Mérieux

(b) Voiture de fonction fournie par la société Institut Mérieux

Monsieur Alain Mérieux

Monsieur Alain Mérieux perçoit une rémunération fixe, déterminée et versée par l'Institut Mérieux, et refacturée pour partie à bioMérieux.

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées (en €) à Alain Mérieux – Administrateur		
Alain Mérieux	Montants versés au titre de l'exercice 2013 en €	Montants versés au titre de l'exercice 2012 en €
- rémunération fixe ^(a)	362 385	355 500
- rémunération variable	Néant	Néant
- rémunération exceptionnelle	Néant	Néant
- jetons de présence	25 000	28 000
- avantages en nature	Néant	Néant
Total	387 385	383 500
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant

(a) Rémunération totale versée par la société Institut Mérieux.

Monsieur Philippe Archinard

Monsieur Philippe Archinard est rémunéré par l'Institut Mérieux, par un contrat de travail qui le lie à cette société. Directeur du pôle d'immunothérapie de l'Institut Mérieux, une partie de ses activités est, à ce titre, refacturée à bioMérieux dans le cadre de la convention de prestation de services entre les 2 sociétés. La fixation de la rémunération brute variable de Monsieur Philippe Archinard, versée l'année suivante, est basée sur sa performance individuelle appréciée en fonction d'objectifs fixés en début d'exercice.

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées (en €) à Philippe Archinard – Administrateur		
Philippe Archinard	Montants versés au titre de l'exercice 2013 en €	Montants versés au titre de l'exercice 2012 en €
- rémunération fixe ^(a)	435 000	435 000
- rémunération variable ^(a)	450 000	450 000
- rémunération exceptionnelle	Néant	Néant
- jetons de présence	19 500	21 000
- avantages en nature ^(a)	8 880	9 696
Total	913 380	915 696
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant

(a) Rémunération totale versée par la société Institut Mérieux

8.3 ENGAGEMENTS PRIS AU BENEFICE DES MANDATAIRES SOCIAUX

En 2013, la Société n'a pris aucun engagement, de quelque nature que ce soit, au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de leurs fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En 2010, le Conseil d'administration a arrêté au profit de Monsieur Jean Luc Belingard une indemnité de départ représentant vingt-quatre mois de salaire (fixe et variable).

Cette indemnité de départ ne sera versée qu'en cas de départ contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie. En outre, elle ne sera versée que si la croissance du chiffre d'affaires et la marge opérationnelle courante atteignent les objectifs annoncés au marché l'année précédant l'année au cours de laquelle le départ de Monsieur Jean-Luc Belingard interviendra.

Cette indemnité de départ ne sera versée qu'après constatation par le Conseil d'administration du respect des conditions énumérées ci-dessus.

Elle ne sera pas versée en cas de démission, départ à la retraite, changement de fonction à l'intérieur du Groupe.

Aucune action de préférence n'a été attribuée aux mandataires sociaux au titre de l'exercice 2013.

8.4 CONSULTATION DES ACTIONNAIRES SUR LES ELEMENTS DE LA REMUNERATION DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

Monsieur Jean-Luc Bélingard

Eléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos	Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Présentation
Rémunération fixe	878 968 €	Rémunération fixe brute totale de 878 968 € au titre de l'exercice 2013. Le montant de cette rémunération fixe a été versé par la société Institut Mérieux (175 668 €) et bioMérieux (703 300 €).
Rémunération variable annuelle	993 435 €	<p>Le 17 décembre 2010, le Conseil d'administration a arrêté la rémunération variable sur des critères qualitatifs et quantitatifs.</p> <p>Cette rémunération, versée par bioMérieux, fait l'objet d'un examen annuel par le Comité des Ressources Humaines, Nominations et Rémunérations, qui rend compte de ses conclusions au Conseil d'administration.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les critères quantitatifs préétablis reposent sur l'atteinte d'objectifs par : la croissance du chiffre d'affaires et le résultat opérationnel courant (Ebit courant), et annoncés au marché en début d'année. • Les critères qualitatifs préétablis reposent sur la performance individuelle dans la Société de M. Jean-Luc Bélingard. Les critères qualitatifs représentent une part de 50 % de sa rémunération annuelle variable. <p>Le montant de la rémunération variable brute au titre de l'exercice 2013 de M. Jean-Luc Bélingard, en qualité de Président Directeur Général a, en conséquence, été arrêtée à 993 435 €, soit 113 % environ de sa rémunération annuelle fixe de l'exercice 2013.</p>
Rémunération variable différée	1 200 000 €	<p>Prime 2016 : Le 13 mars 2012, le Conseil d'administration a arrêté la rémunération variable sur des critères qualitatifs, quantitatifs et à la condition de présence de M. Jean-Luc Bélingard en qualité de Président Directeur Général de la Société au 31 mars 2014. La rémunération variable cible est fixée à 1 200 000 euros.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les critères quantitatifs préétablis reposent sur l'atteinte d'objectifs de croissance des ventes et d'Ebit à quatre ans. • Les critères qualitatifs préétablis reposent sur l'affinement de la stratégie de la Société et s'élèvent à 50 % de sa rémunération variable différée.

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos	Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Présentation
Rémunération variable différée	1 200 000 €	<p>Prime 2017 : Le 12 mars 2013, le Conseil d'administration a arrêté la rémunération variable sur des critères de qualitatifs, quantitatifs et à la condition de présence de M. Jean-Luc Belingard en qualité de Président Directeur Général de la Société au 31 mars 2015. La rémunération variable cible est fixée à 1 200 000 euros.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les critères quantitatifs préétablis reposent sur l'atteinte d'objectifs de croissance des ventes et d'Ebit à quatre ans. • Les critères qualitatifs préétablis reposent sur l'affinement de la stratégie de la Société s'élèvent à 50 % de sa rémunération variable différée.
Rémunération variable pluriannuelle	NA	M. Jean-Luc Bélingard ne bénéficie d'aucune rémunération variable pluriannuelle.
Rémunération exceptionnelle	NA	M. Jean-Luc Bélingard ne bénéficie d'aucune rémunération exceptionnelle.
Options d'action, actions de performance ou tout autre élément de rémunération de long terme	Options = NA Actions = NA Autre élément = NA	Aucune option d'action n'a été attribuée au cours de l'exercice 2013. M. Jean-Luc Bélingard ne bénéficie pas d'actions de performance.
Jetons de présence	19 500 €	M. Jean-Luc Bélingard bénéficie de jetons de présence dans les conditions définies par le Conseil d'administration.
Valorisation des avantages de toute nature	14 011 €	M. Jean-Luc Bélingard bénéficie d'une voiture et d'un logement de fonction fournis par la société Institut Mérieux.
Indemnités de départ	24 mois de salaire (fixe et variable)	<p>Le 17 décembre 2010, le Conseil d'administration a arrêté au profit de M. Jean-Luc Belingard une indemnité de départ représentant vingt-quatre mois de salaire (fixe et variable). Le salaire fixe considéré sera le dernier salaire annuel de base. Cette indemnité de départ ne sera susceptible d'être due qu'après constatation des conditions préétablies exposées ci-dessous.</p> <p>Cette indemnité de départ ne sera versée qu'en cas de départ contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie. Elle ne sera pas versée en cas de démission, départ à la retraite, changement de fonction à l'intérieur du Groupe.</p> <p>En outre, elle ne sera versée que si la croissance du chiffre d'affaires et la marge opérationnelle courante atteignent les objectifs annoncés au marché l'année précédant l'année au cours de laquelle le départ de M. Jean-Luc Belingard interviendra.</p> <p>L'Assemblée Générale Mixte du 15 juin 2011 a approuvé cette convention réglementée (résolution n°4).</p>
Indemnité de non-concurrence	NA	M. Jean-Luc Bélingard ne bénéficie pas de clause de non-concurrence.
Régime de retraite supplémentaire	1 896 €	Au titre de son contrat de travail avec la société Institut Mérieux, M. Jean-Luc Belingard bénéficie d'une retraite supplémentaire dont les caractéristiques sont les suivantes : retraite selon l'article 83, à cotisation définie dont la participation de l'entreprise est plafonnée à la tranche C.

Monsieur Alexandre Mérieux

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos	Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Présentation
Rémunération fixe	291 771 €	Rémunération fixe brute totale de 291 771 € au titre de l'exercice 2013. Le montant de cette rémunération fixe a été versé par la société Institut Mérieux.
Rémunération variable annuelle	253 120 €	<p>Une partie de cette rémunération fait l'objet d'un examen annuel par le Comité des Ressources Humaines, Nominations et Rémunérations.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les critères quantitatifs préétablis reposent sur l'atteinte d'objectifs par : un indicateur de performance financière de la Société commun à l'ensemble des salariés (croissance du chiffre d'affaires et résultat opérationnel courant (Ebit courant)). • Les critères qualitatifs préétablis reposent sur la performance individuelle de M. Alexandre Mérieux dans la Société. En outre, sa rémunération variable est fondée sur l'ensemble de sa performance au niveau du groupe Institut Mérieux. Les critères qualitatifs représentent une part de 50 % de sa rémunération annuelle variable. <p>Le montant de la rémunération variable brute est, au titre d'un exercice, versé l'exercice suivant en totalité par la société Institut Mérieux. Le montant de la rémunération variable brute attribuée lors de l'exercice 2013 à M. Alexandre Mérieux, en qualité de Directeur Général Délégué a été arrêtée à 253 120 €, soit 87 % environ de sa rémunération annuelle fixe de l'exercice 2013.</p>
Rémunération variable différée	NA	M. Alexandre Mérieux ne bénéficie d'aucune rémunération variable différée.
Rémunération variable pluriannuelle	NA	M. Alexandre Mérieux ne bénéficie d'aucune rémunération variable pluriannuelle.
Rémunération exceptionnelle	NA	M. Alexandre Mérieux ne bénéficie d'aucune rémunération exceptionnelle.
Options d'action, actions de performance ou tout autre élément de rémunération de long terme	Options = NA Actions = NA Autre élément = NA	Aucune option d'action n'a été attribuée au cours de l'exercice 2013. M. Alexandre Mérieux ne bénéficie pas d'actions de performance.
Jetons de présence	19 500 €	M. Alexandre Mérieux bénéficie de jetons de présence dans les conditions définies par le Conseil d'administration.

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos	Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Présentation
Valorisation des avantages de toute nature	7 492 €	M. Alexandre Mérieux bénéficie d'une voiture de fonction fournie par la société Institut Mérieux.
Indemnités de départ	NA	M. Alexandre Mérieux ne bénéficie pas d'indemnité de départ.
Indemnité de non-concurrence	NA	M. Alexandre Mérieux ne bénéficie pas de clause de non-concurrence.
Régime de retraite supplémentaire	18 960,37 €	Au titre de son contrat de travail avec la société Institut Mérieux, M. Alexandre Mérieux bénéficie d'une retraite supplémentaire dont les caractéristiques sont les suivantes : retraite selon l'article 83, à cotisation définie dont la participation de l'entreprise est plafonnée à la tranche C.

9 ACTIVITE POLLUANTE OU A RISQUE

La société n'exploite pas d'installations classées Seveso seuil haut.

10 INFORMATIONS SOCIALES, SOCIETALES ET ENVIRONNEMENTALES

Les informations fournies ci-dessous au § 10 sont des informations consolidées groupe, sauf mentions contraires.

10.1 INFORMATIONS SOCIALES

10.1.1 L'emploi

Au 31 décembre 2013, et avant l'acquisition de la société BioFire, l'effectif global du Groupe s'élève à 7 723 collaborateurs (salariés en équivalent temps plein). L'effectif s'élevait à 7 413 collaborateurs au 31 décembre 2012, à méthode de calcul identique.

Exprimés en effectifs inscrits, au 31 décembre 2013, l'effectif s'élève à 7 862 collaborateurs (dont 55 % travaillent hors de France).

L'ensemble des indicateurs présentés ci-après sont exprimés en effectifs inscrits.

Répartition des effectifs par sexe

	Femmes	Hommes	Total effectif
Répartition 2012	3 715	3 819	7 534
Répartition 2013	3 893	3 969	7 862

La moitié de l'effectif du Groupe sont des femmes.

Répartition des effectifs par sexe et par temps de travail

	Femmes		Hommes	
	Temps partiel	Temps plein	Temps partiel	Temps plein
Répartition 2012	14 %	86 %	1 %	99 %
Répartition 2013	13 %	87 %	2 %	98 %

Nombre de départs par catégorie et nature de contrat

Départs	2013	2012	2011
CDI			
Volontaire	433	374	380
Involontaire	131	163	213
<i>Sous-total</i>	<i>564</i>	<i>537</i>	<i>593</i>
Temporaires			
Volontaire	101		
Involontaire	420		
<i>Sous-total</i>	<i>521</i>	<i>418</i>	<i>297</i>
Total	1 085	955	890

Nombre d'entrées par catégorie de contrat

Entrées	2013	2012	2011
CDI	665	651	1 157
Temporaires	748	543	491
Total	1 413	1 194	1 648

Répartition 2013 des départs et entrées par sexe

2013	Hommes		Femmes		Total
Départs	Nombre	%	Nombre	%	
CDI					
Volontaire	252	58,2 %	181	41,8 %	433
Involontaire	82	62,6 %	49	37,4 %	131
<i>Sous-total</i>	<i>334</i>	<i>59,2 %</i>	<i>230</i>	<i>40,8 %</i>	<i>564</i>
Temporaires					
Volontaire	40	39,6 %	61	60,4 %	101
Involontaire	146	34,8 %	274	65,2 %	420
<i>Sous-total</i>	<i>186</i>	<i>35,7 %</i>	<i>335</i>	<i>64,3 %</i>	<i>521</i>
Total Départs	520	47,9 %	565	52,1 %	1 085

Entrées	Nombre	%	Nombre	%	
CDI	386	58,0 %	279	42,0 %	665
Temporaires	285	38,1 %	463	61,9 %	748
Total Entrées	671	47,5 %	742	52,5 %	1 413

Répartition des effectifs par tranche d'âge

Age	2013	2012	2011
< 25	4 %	5 %	4 %
25-34	27 %	27 %	28 %
35-44	31 %	32 %	32 %
45-54	27 %	27 %	26 %
> 54	11 %	10 %	9 %
	100 %	100 %	100 %

Répartition des effectifs 2013 par tranche d'âge et par sexe

Age	Effectif 2013	Femmes	Hommes
< 25	4 %	5 %	4 %
25-34	27 %	29 %	25 %
35-44	31 %	30 %	32 %
45-54	27 %	26 %	28 %
> 54	11 %	10 %	11 %
	<u>100 %</u>	<u>100 %</u>	<u>100 %</u>

Répartition des effectifs par zone géographique

Zones géographiques	2013	2012	2011
France	45 %	45 %	46 %
EMEA ²	16 %	16 %	16 %
Amérique du Nord	23 %	23 %	23 %
Asie Pacifique	12 %	11 %	10 %
Amérique Latine	4 %	5 %	5 %
	100 %	100 %	100 %

Répartition des effectifs 2013 par zone géographique et par sexe

Zones géographiques	Effectif 2013	Femmes	Hommes
France	45 %	50 %	40 %
EMOA	16 %	14 %	17 %
Amérique du Nord	23 %	20 %	26 %
Asie Pacifique	12 %	12 %	12 %
Amérique Latine	4 %	4 %	5 %
	100 %	100 %	100 %

² EMOA : Europe ; Moyen-Orient, Afrique

Absentéisme : valorisation / heures théoriques

ABSENTEISME : Valorisation / heures théoriques	2013		2012		2011	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Heures théoriques	5 441 530		5 127 522		5 043 517	
Maladie	168 791	3,10 %	165 219	3,22 %	164 286	3,26 %
Accident de travail et accident de trajet	9 957	0,18 %	14 049	0,27 %	12 271	0,24 %
Maternité / paternité	58 539	1,08 %	54 085	1,05 %	49 379	0,98 %
Total Heures	237 287	4,36 %	233 353	4,55 %	225 936	4,48 %

10.1.2 La politique de rémunération

Les rémunérations (parts fixes et variables) sont fixées au niveau de chaque pays en fonction du contexte local, de la performance économique de la Société et des performances individuelles. Pour les cadres, la classification mondiale des fonctions permet de comparer les niveaux de responsabilités et de positionner les rémunérations en fonction de chaque marché local.

Pour renforcer la cohésion des équipes autour des valeurs et priorités stratégiques de bioMérieux, certains cadres du Groupe bénéficient d'un système de rémunération global qui repose sur des indicateurs communs, dont une partie est liée aux performances économiques de l'entreprise.

Des mesures favorisant l'épargne salariale ont été instituées en France dès 1987, avec la mise en place d'un Plan d'Epargne d'Entreprise (PEE). Au-delà de la participation légale aux résultats, la Société fait également bénéficier ses salariés français d'un accord d'intéressement. Depuis 2006, tous les salariés français ont la possibilité de placer leur rémunération variable collective dans un Plan d'Epargne Retraite Collectif (PERCO), abondé par la Société. Les plafonds d'abondement ont fait l'objet d'une revalorisation en 2013.

En complément du dispositif proposé en 2004 à l'occasion de l'introduction en bourse de la Société et pour favoriser la participation à cette opération des salariés français et américains du Groupe, un plan d'actionnariat salariés Monde a été mis en œuvre en 2009, 2010 et 2011. Ce plan, dénommé « OPUS » a permis aux salariés qui le souhaitaient, d'acquérir des actions de bioMérieux à des conditions préférentielles (abondement sous forme d'actions gratuites hors de France, abondement dans le cadre du PEE pour la France).

Plus d'un collaborateur sur deux est désormais actionnaire de bioMérieux. Au 31 décembre 2013, 0,75 % du capital total de bioMérieux est détenu par les salariés, directement ou *via* des fonds communs de placement.

Contrats d'intéressement et de participation

Un accord d'intéressement a été conclu pour les exercices 2013-2014-2015 au bénéfice des salariés de bioMérieux SA. L'intéressement distribuable est déterminé en fonction du résultat opérationnel consolidé.

Un accord de participation est également en vigueur chez bioMérieux SA, selon la formule légale.

Le montant comptabilisé dans les comptes de l'exercice 2013 au titre de l'intéressement (y compris forfait social) s'élève à 9 460 338 euros.

10.1.3 L'organisation du travail

bioMérieux SA a conclu de nombreux accords sur l'organisation du travail : accord « Santé au Travail » en 2012, accord « Déplacement temps de travail » en 2011 et accord « 35 heures / aménagement du temps de travail » en 2000, dont un avenant a été signé en décembre 2013.

Au sein du Groupe, l'organisation du travail s'est structurée à compter de l'an 2000 et de la signature de l'accord « 35 heures / aménagement du temps de travail » pour assurer notamment une meilleure flexibilité et une meilleure adéquation entre vie professionnelle et vie personnelle :

- les horaires variables sont apparus à côté des journées à horaires fixes ;
- les horaires décalés alternés matin et soir et l'horaire de nuit ont évolué avec des compensations, notamment des jours de repos tenant compte de la pénibilité de ces horaires, et non du temps de travail (égal ou inférieur à l'horaire légal) ;
- les équipes de suppléances samedi-dimanche et le télétravail ont été instaurés ;
- le renforcement du développement de la Société à l'international, multipliant les longs déplacements dans les filiales et chez les clients, a entraîné la mise en place de contreparties aux déplacements hors temps de travail.

Les accords « égalité professionnelle femmes – hommes », qui sont renégociés tous les 3 ans, ont permis de mettre en place des mesures dont l'objectif est de respecter l'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes, notamment en corrigeant, puis en évitant les écarts que peuvent générer les absences au titre des congés maternité et parental. Ces accords favorisent également l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle. Une attention particulière est accordée aux femmes enceintes : elles bénéficient d'un mercredi sur deux de congé payé à partir de leur déclaration de grossesse, puis de tous les mercredis à partir du 6^{ème} mois de grossesse ; des facilités pour exercer leur activité en télétravail à domicile leur sont également offertes. Par ailleurs, le temps partiel choisi s'est développé.

C'est dans cet accord 2011-2012-2013 que sont rappelés :

- Le principe de non-discrimination : « Les parties signataires souhaitent rappeler leur attachement au respect du principe de non-discrimination non seulement en raison du sexe, mais aussi des mœurs, de l'orientation sexuelle, de la grossesse, de l'âge, de la situation de famille, des caractéristiques génétiques, de l'appartenance ou non appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation ou une race, de l'origine, des opinions politiques, des activités syndicales ou mutualiste, de l'exercice normal du droit de grève, des convictions religieuses, de l'apparence physique, du nom, de l'état de santé ou de handicap ».
- La prévention et sanction du harcèlement sexuel et/ou moral : « Les employeurs doivent avoir une attitude de prévention, d'information et de vigilance à l'égard du harcèlement moral et sexuel. Les représentants du personnel ont un rôle d'information à l'égard des salariés et de la direction en la matière. Indépendamment des procédures pouvant être engagées en application des dispositions légales en vigueur, le management est appelé à être particulièrement attentif à cette problématique. Il doit, avec le support de la Direction des Ressources Humaines, lorsque de tels agissements sont invoqués et portés à sa connaissance, entendre chacune des parties concernées et prendre les mesures adéquates, lesquelles peuvent être arrêtées dans le cadre d'un recours interne ou, le cas échéant, externe ».

Les salariés, et en particulier les managers, sont sensibilisés à ces principes.

Dans l'accord « Santé au Travail » pour l'amélioration de la santé et le bien-être des salariés au travail, une attention particulière est portée aux postes de travail, à l'organisation, au travail de nuit, et à la prévention des risques psychosociaux et de harcèlement, dans le respect du principe de non-discrimination. En outre, cet accord harmonise les méthodes de prévention et d'évaluation des risques dans l'ensemble des sites français de bioMérieux SA, instaure le télétravail alterné pour certains personnels autonomes, et crée un Comité Central d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail ; ce comité central, qui rassemble autour d'un directeur d'établissement et d'un représentant des Ressources Humaines, les secrétaires des différents

Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT), a pour mission d'aligner tous les établissements sur les bonnes pratiques en matière d'Hygiène Santé Environnement (HSE), telles que l'évaluation des risques professionnels, le document unique, la pénibilité, et d'aborder tout sujet HSE concernant l'ensemble des établissements.

Par ailleurs, cet accord est lié à l'accord « Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences – Compte Epargne Temps » (GPEC – CET), en ce qui concerne les compensations à la pénibilité « horaire » des seniors : 3 ans avant le départ en retraite après 20 années d'horaires décalés ou de nuit, les seniors ont la possibilité de travailler à 80 %, tout en étant rémunérés à 90 %, et en gardant des cotisations à la retraite à 100 % ; cette reconnaissance des métiers à pénibilité sur la durée est complétée par un abondement sur le CET à hauteur de 40 %.

Il est à noter que l'équivalent du CHSCT existe aussi dans les sociétés du Groupe en Espagne et en Italie.

10.1.4 Relations sociales

La Société considère avoir de bonnes relations sociales avec ses salariés et il existe une tradition de dialogue social très développée avec les instances représentatives du personnel.

En 2013, six accords d'entreprise ont été signés en France pour bioMérieux SA, dont :

L'accord d'intéressement pour les exercices 2013 – 2014 – 2015

- L'accord « GPEC – Contrat de génération » : il recouvre l'ensemble des dispositifs et outils mis en œuvre pour adapter qualitativement et quantitativement les Ressources Humaines de bioMérieux à l'évolution de sa stratégie. Cet accord met par ailleurs bioMérieux en conformité avec la nouvelle législation concernant l'emploi des seniors et la sécurisation de l'emploi pour les années 2013 à 2016. Il prévoit notamment un engagement fort vis-à-vis de l'emploi des jeunes et le développement de différentes formes de tutorat pour favoriser la transmission de compétences et l'intégration dans l'entreprise.
- Un avenant à l'accord « 35 heures / aménagement du temps de travail » : il vise à rendre l'outil de production plus flexible dans un environnement international plus compétitif (en permettant par exemple de répondre aux appels d'offre, formes de commandes souvent utilisées dans les pays émergents).
- Un accord de méthode sur le dispositif d'harmonisation du statut social des salariés de la société AES-Chemunex, fusionnée avec bioMérieux SA au 31 décembre 2013. Le bénéfice du statut social de bioMérieux SA représente un progrès important pour les salariés d'AES-Chemunex avec notamment le paiement des salaires sur treize mois, une meilleure couverture de prévoyance - santé, l'accès au PERCO, divers abondements, la revalorisation des niveaux de rémunération de la catégorie socio-professionnelle « ouvrier-employé » et une retraite surcomplémentaire pour les cadres.

La Négociation Annuelle Obligatoire pour l'année 2014 n'a pas fait l'objet d'un accord. La Société s'est néanmoins engagée à mettre en œuvre des propositions de long terme, pour aider les salariés à comprendre la baisse de rendement des régimes de retraite obligatoires (par ailleurs cotisés au maximum par l'entreprise) et pour leur donner des moyens d'y remédier :

- amélioration de l'abondement dont bénéficie le PERCO,
- amélioration des cotisations payées conjointement par certains cadres et l'entreprise au régime de retraite surcomplémentaire.

En outre, la mise en œuvre de l'accord 2011 – 2013 relatif à l'emploi des travailleurs handicapés s'est poursuivie, permettant à bioMérieux SA d'accéder à un taux handicap brut de 5,65 % en 2012 dans le contexte difficile du recrutement de travailleurs reconnus handicapés. De plus, un nouvel accord a été préparé et négocié en vue d'une signature au 1^{er} trimestre 2014. En sus de la contribution obligatoire (en baisse du fait de l'amélioration du taux handicap brut), il prévoit une contribution volontaire pour prévenir le handicap, notamment dans le cadre de la politique de lutte contre les troubles musculo-squelettiques de la Société. L'entreprise poursuivra ses efforts pour confier des travaux à des Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT) et pour accueillir des jeunes dans le cadre de stages ou de contrat d'alternance.

Enfin, la Société a continué de mettre en place l'accord relatif à la « Santé au Travail » signé en 2012, en particulier pour les questions relatives à la pénibilité et aux risques professionnels

Dans ce contexte, bioMérieux a été placée en 2013 à la première place des entreprises les plus attractives de la région Rhône-Alpes (enquête annuelle « Palmarès Employeurs » pour RegionsJob, l'Express, le journal des entreprises et l'ANDRH).

En 2013, bioMérieux SA a réuni quinze fois son Comité Central d'Entreprise, pour des réunions d'information et/ou de consultation. En fonction des sujets traités, le Président Directeur Général ou des membres du Comité de Direction ont participé à ces réunions.

Ces réunions ont notamment permis de présenter et d'échanger sur :

- la situation de l'entreprise, son environnement, ses résultats financiers, et la fusion avec AES-Chemunex ;
- le plan stratégique global, la politique Recherche et Développement, le schéma directeur industriel, la stratégie dans les différentes unités ;
- les évolutions de l'organisation nécessaires à la réalisation des objectifs ;
- le bilan social, l'évolution des métiers (application de l'accord GPEC), la politique formation, les rémunérations, et les accords d'entreprise.

Depuis 2008, ces sujets sont également traités lors des deux réunions annuelles du Comité d'Entreprise Européen.

Dans le reste des sociétés du Groupe, les relations sociales sont également bonnes. A titre d'exemple, en 2013, deux accords d'entreprise ont été signés en Italie, dont :

- un accord pour l'organisation du travail pour 2013 et
- un accord pour 2013-2016 couvrant la politique industrielle, les jours fériés et l'organisation du travail (flexibilité, maladies, absences et HSE).

10.1.5 Santé, Sécurité et Environnement

La Société inscrit sa politique Santé, Sécurité et Environnement dans une démarche de développement durable : la Société est signataire du Pacte Mondial (Global Compact) de l'Organisation des Nations Unies depuis 2003.

Un département Santé, Sécurité et Environnement Corporate opère à l'échelle du Groupe, afin de développer une approche proactive et harmonisée de prévention des atteintes aux personnes, aux biens et à l'environnement. Ce département Santé, Sécurité et Environnement Corporate est piloté par le Directeur Hygiène, Sécurité et Environnement (HSE), qui reporte au Vice-Président des Ressources Humaines, membre du Comité de Direction de la Société. La politique de gestion de la santé, la sécurité et l'environnement est incluse dans un manuel global signé par le Président Directeur Général de la Société ; celui-ci définit l'organisation et la mise en œuvre des activités liées à l'HSE à travers l'ensemble des entités de la Société dans le monde.

La Société a choisi d'organiser sa démarche en matière de Santé, Sécurité et Environnement suivant le principe de l'amélioration continue ; elle s'appuie sur les normes ISO 14001 (cf. § 5.2.2.1) et OHSAS 18001 pour déployer ses programmes. Le site de Craponne (France) a été certifié OHSAS 18001 par un organisme tiers habilité.

Le département Santé, Sécurité et Environnement Corporate apporte le conseil et le support nécessaires aux différents sites et filiales. Tous les sites de production de la Société sont dotés de services HSE directement rattachés au Directeur de l'établissement. Les ressources HSE sont évaluées par le département Santé, Sécurité et Environnement Corporate et les autres fonctions concernées, afin de s'assurer qu'elles sont adaptées à la gestion des risques propres à chaque implantation. Un réseau de

référents HSE est en place à travers l'ensemble des filiales commerciales. Sous l'autorité du Directeur de la filiale, le référent HSE a pour mission de coordonner le programme HSE au sein de la filiale.

Chaque site de production à travers le monde est abonné à un flux de veille réglementaire HSE dispensé via un outil logiciel spécifique. Ce dispositif permet d'identifier les exigences réglementaires applicables au site en matière d'environnement, santé et sécurité ; des bilans périodiques de conformité réglementaire sont réalisés afin de s'assurer que les activités sont menées de manière conforme à la réglementation.

En outre, des programmes de protection et de prévention, pouvant aller au-delà des exigences réglementaires, sont déployés. Par exemple :

- Programme HSE Corporate sur les exigences minimales opérationnelles applicables aux sites.
- Programme harmonisé d'évaluation des risques professionnels pour les salariés.
- Programme harmonisé d'analyse environnementale des activités.
- Programme de gestion des équipements de protection individuels.
- Programme de gestion et de reporting des situations dangereuses.

La Société dispense une formation d'accueil en matière HSE destinée aux nouveaux arrivants.

En 2013, le département Santé, Sécurité et Environnement Corporate a mis en place un espace intranet dédié aux thématiques HSE ayant pour but de faciliter le partage des programmes, bonnes pratiques et informations HSE avec l'ensemble des collaborateurs de l'entreprise.

Des indicateurs de performance en matière de santé, de sécurité et d'environnement sont définis et déployés à travers l'ensemble de la Société. Des indicateurs de pilotage plus détaillés sont suivis au niveau de chaque site et filiale afin d'évaluer le déploiement des programmes HSE au niveau local.

10.1.6 Santé et Sécurité

Evaluation et prévention des risques professionnels

La Société a déployé à travers l'ensemble de ses sites une méthodologie harmonisée d'évaluation des risques professionnels destinée à :

- identifier les risques et les quantifier,
- déterminer les moyens de prévention nécessaires, et,
- définir les bonnes pratiques à appliquer auprès des salariés concernés.

Elle met également en place des actions correctives et préventives afin d'éliminer ou, *a minima*, de réduire ces risques.

Certains risques professionnels sont particulièrement suivis :

- Risque biologique : la Société met en place un programme de prévention des risques biologiques basé sur des règles communes et réalise des audits.
- Risque chimique : la Société met en place, dans les sites de production et les laboratoires, un programme de prévention des risques chimiques, limite l'utilisation de produits cancérigènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction, évalue la dangerosité des produits finis, évalue l'exposition des salariés aux produits dangereux et met en place les équipements appropriés de protection collective et individuelle.
- Risque ergonomique : afin de prévenir le risque de troubles musculo-squelettiques, la Société met en place sur la plupart de ses sites une évaluation ergonomique des postes de travail et améliore de façon continue les postes à risques. Ces initiatives d'aménagement physique et temporel (rotation) des postes les plus à risques se doublent de la formation du personnel aux bons gestes et postures à adopter à ces stations de travail.

La Société porte une attention particulière aux risques psychosociaux pour ses collaborateurs et bénéficie déjà de nombreuses expériences et actions dans leur prévention et leur analyse. En France, un accord sur la santé au travail a été signé avec les représentations syndicales

Santé et Sécurité au travail

La Société attache une attention particulière à la sécurité au travail. Elle prévoit différentes mesures, couvrant notamment la prévention des accidents et des maladies professionnelles avec le suivi d'indicateurs spécifiques. Ces indicateurs sont reportés au Comité de Direction, les tendances sont mesurées et des actions correctives sont mises en place, le cas échéant.

Les managers sont responsabilisés (objectifs, sensibilisation) sur le déploiement des programmes de prévention dont ils ont la charge.

Afin de développer une culture de prévention, chaque salarié doit déclarer les événements dont il est acteur ou témoin et qui auraient pu être à l'origine d'un accident. Il doit proposer des actions correctives. Un programme spécifique centré sur la détection des « situations dangereuses » est en place à cet effet.

Une démarche auprès des filiales commerciales a été initiée afin de les sensibiliser sur les risques inhérents au travail en filiale et chez les clients. En fonction de l'importance de la filiale, ce programme comprend des formations et sensibilisations à certains risques (automobile, biologique, chimique, ergonomique...), les façons de s'en protéger et les bonnes pratiques à mettre en œuvre. En particulier, la Société a élaboré une charte pour les titulaires de voiture de fonction établissant les règles de bonne conduite, de prévention des risques routiers et d'entretien du véhicule.

Au-delà de la prévention des risques liés à l'activité professionnelle, la Société améliore la santé de ses employés en promouvant la santé sur le lieu de travail.

Tous les employés du Groupe sont couverts par une assurance santé (nationale, privée, ou les deux).

Sur ses sites nord-américains, la Société déploie un programme pilote d'accès aux soins et d'éducation à la santé. Déployées sous la forme de journées, ces initiatives visent à proposer aux salariés qui le souhaitent des bilans de santé, des dépistages précoces du cancer, ainsi que des conseils médicaux ou nutritionnels dispensés par des professionnels. La confidentialité des données médicales est scrupuleusement respectée et la Société n'a pas accès aux données individuelles.

Les sites favorisent la pratique du sport par la mise à disposition d'installations sportives ou par des subventions pour l'accès à une salle de sport.

D'autre part, sur la plupart des sites, la Société propose annuellement à ses salariés une prise en charge de la vaccination antigrippale saisonnière.

En France, le personnel médical employé par la Société (médecins, infirmières) est consulté et participe aux actions de prévention des risques professionnels pour la santé.

En 2013, bioMérieux a investi environ 4 millions d'euros pour des projets améliorant la santé et la sécurité au travail, que ce soit directement ou indirectement.

Pilotage de la politique Santé et Sécurité

Un reporting des accidents du travail et des premiers soins à l'infirmerie des sites et des principales filiales est réalisé mensuellement, analysé en Comité de Direction, et diffusé dans l'entreprise.

Indicateurs de sécurité ^(a)	2013	2012	2011	2010	2009
Nombre d'accidents du travail avec arrêt	49	42	36	48	40
Nombre d'accidents du travail sans arrêt	49	28	39	59	45
Nombre de jours perdus ^(b)	1 166	982	696	844	1 658
Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt ^(c)	4,6	4,0	3,9	5,2	4,1
Taux de fréquence des accidents du travail enregistrables totaux ^(d)	9,1	6,9	8	12	9
Taux de gravité ^(e)	0,11	0,10	0,08	0,09	0,17
Nombre de maladies professionnelles ^(f)	2	9	Donnée non disponible	Donnée non disponible	Donnée non disponible
Nombre d'accidents de trajet enregistrables « domicile –travail » avec ou sans arrêt	14	Donnée non disponible	Donnée non disponible	Donnée non disponible	Donnée non disponible
Taux de fréquence des accidents de trajet enregistrables « domicile-travail » totaux ^(g)	1,3	Donnée non disponible	Donnée non disponible	Donnée non disponible	Donnée non disponible

(a) intérimaires inclus - voir référentiel (cf § 10.3.5) pour le périmètre organisationnel couvert

(b) le nombre de jours perdus correspond aux accidents du travail qui se sont déroulés pendant l'année

(c) nombre d'accidents du travail avec arrêt par million d'heures travaillées

(d) nombre total d'accidents du travail enregistrables avec et sans arrêt par million d'heures travaillées

(e) nombre de jours d'arrêt de travail par millier d'heures travaillées

(f) une maladie professionnelle est la conséquence de l'exposition, plus ou moins prolongée, à un risque qui existe lors de l'exercice habituel de la profession

(g) nombre total d'accidents de trajet enregistrables avec et sans arrêt par million d'heures travaillées

10.1.7 Formation et mobilité interne

L'Université bioMérieux a pour objectif de permettre aux collaborateurs de travailler dans un environnement en pleine évolution en développant les compétences appropriées. Elle contribue ainsi à l'atteinte des objectifs stratégiques de l'entreprise.

Afin de répondre aux priorités stratégiques et opérationnelles, l'Université bioMérieux a mis en place en 2013 un « Business Advisory Committee ». Il est constitué des membres du Comité de Direction ou de leurs représentants et de leurs correspondants Ressources Humaines. Il a pour objectif de recenser les compétences critiques à renforcer au sein de l'organisation ainsi que les solutions de développement associées.

A ce titre, une vaste gamme de programmes de formation, portant tant sur des compétences techniques que comportementales, est proposée à l'ensemble des collaborateurs :

- Des programmes sont dédiés spécifiquement aux managers afin de développer l'agilité personnelle, organisationnelle, la collaboration et le travail d'équipe entre les fonctions. Un programme bioMérieux Manager Essentials a été mis en place pour tous les managers du Groupe. En 2013, ce programme a représenté plus de 19 000 heures de formation, soit en moyenne 15 heures de formation par manager.

Une campagne de formation « blended-learning » est en cours sur le thème du Management de la performance. A ce titre, l'ensemble des managers ont accès à des contenus de formation à distance, grâce à la plateforme de « e-learning ». Le taux de connexion des managers dans le cadre de cette campagne est de 51 % en moyenne à fin décembre 2013. Il existe également un processus 360°, une offre de team building et de coaching interne.

- Des parcours spécifiques sont élaborés pour chaque fonction de l'entreprise. Depuis 2009, ont déjà été développés les programmes Marketing Excellence, Manufacturing Essentials, Quality Essentials, Regulatory Affairs Essentials, LeanSixSigma et Sales Capabilities. A titre d'exemple, en 2013, environ 7 300 heures de formation ont été déployées dans l'ensemble des structures du Groupe au titre du parcours Quality Essentials, et plus de 2 060 heures au titre du parcours Sales Capabilities.
- Un programme de formation spécifique sur le thème de la « Compliance » a été déployé en 2013 afin de répondre au mieux aux exigences réglementaires de bioMérieux. Des contenus de formation à distance ont été suivis par l'ensemble des collaborateurs, ce qui représente un total de 5 050 heures de formation.
- De même, un programme intensif de professionnalisation à la démarche LeanSixSigma a été déployé en France pour dix personnes, ce qui représente 480 heures de formation.
- La formation produits est indispensable pour répondre au mieux aux besoins des clients. En 2013, 655 collaborateurs ont bénéficié de ces formations pour un volume total de près de 36 700 heures.

Récapitulatif :

Indicateurs	2013	2012
Nombre d'heures de formation au titre de bioMérieux Manager Essential	19 053	17 340
Nombre d'heures de formation au titre de Quality Essentials	7 306	Données non disponibles
Nombre d'heures de formation au titre de Sales Capabilities	2 065	2 890
Nombre d'heures de formation au titre de Compliance	5 050	Données non disponibles
Nombre moyen d'heures de formation par salarié en France (Hors DIF)	30	27
Nombre d'heures de formation en France dans le cadre du DIF	7 894	8 496
Nombre moyen d'heures de formation par salarié aux Etats-Unis	12	25,5
Nombre moyen d'heures de formation par salarié en Chine	49	38
Nombre d'heures de formation au titre de la formation Produits	36 684	38 000

En 2013, le total d'heures de formation est de 172 025 heures, soit en moyenne 23 heures/salarié. 5 679 collaborateurs ont bénéficié d'au moins une action de formation (hors habilitation au poste de travail), soit près de 75 % d'entre eux.

Par ailleurs, bioMérieux privilégie l'employabilité et la mobilité interne pour tous ses collaborateurs afin de :

- conserver son poste de travail lorsque l'organisation, les méthodes et les outils de travail évoluent ;
- rendre possibles des évolutions de carrière au sein d'une même filière ou sur un nouveau métier. La présence mondiale de bioMérieux dans plus de 160 pays offre également aux collaborateurs des

opportunités de développement à l'international. La rubrique « Career Opportunities » du site intranet de bioMérieux permet à chaque collaborateur d'avoir connaissance et de postuler aux postes ouverts dans l'ensemble des sociétés du Groupe.

Des plans de succession sont réalisés pour les postes clés. Un processus de revue des talents est également mis en œuvre chaque année afin de préparer les plans de carrière des collaborateurs clés de l'entreprise.

En outre, en France, l'accord GPEC et Gestion des Seniors met un accent tout particulier sur le maintien dans l'emploi des seniors et l'accès au marché du travail pour les jeunes.

Les relations avec les écoles et les universités sont au cœur de la politique de recrutement et d'intégration des jeunes diplômés, à qui la diversité des métiers de la Société est régulièrement présentée. En France, en 2013, 5,4 % de l'effectif est constitué de jeunes en alternance avec, en 2013, 143 jeunes en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation (dont 116 recrutés en 2013), 19 en Volontariat International en Entreprise (dont 13 recrutés en 2013) – VIE, et 5 thèses CIFRE.

10.1.8 Diversité et égalité des chances / égalité de traitement

En matière d'égalité professionnelle et dans le respect du principe de non-discrimination, la Société dispose d'un Code de bonne conduite et d'un accord d'entreprise éponyme

Ainsi, la moitié des collaborateurs de bioMérieux sont des femmes (50 % au 31 décembre 2013 dont 43 % des cadres). En 2013, bioMérieux a créé un programme corporate « Women Ready for Leadership Diversity » (WoRLD), sponsorisé par le Directeur des Ressources Humaines. Dans le cadre de cette initiative, bioMérieux participe au réseau national français d'entreprises « Alliance pour la Mixité en Entreprise » (AME), pour favoriser l'accès des femmes à des postes d'encadrement.

10.1.9 Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT

- Les principes du Pacte Mondial des Nations Unies, auquel bioMérieux adhère, en découlent.
- La *Charte éthique et développement durable entre bioMérieux et ses fournisseurs* y fait référence (rubrique « Conditions de travail et Droits de l'Homme ». Voir : <http://www.biomerieux.com/fr/achats-responsables>).

10.2 INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

10.2.1 Politique générale en matière environnementale

La Société conçoit, utilise et entretient ses installations de façon à maîtriser au mieux ses impacts sur l'environnement (sol, eau, air, bruit, odeurs, énergie, déchets...).

La Société déploie un système de management de l'environnement selon la norme ISO 14001. En 2013, les certifications ISO 14001 de bioMérieux Suisse SA, bioMérieux Brasil S/A et bioMérieux UK Ltd ont été renouvelées. Le site de production de Craonne (France) a obtenu la certification ISO 14001 en 2013. Un plan de déploiement est en place pour les autres sites de fabrication.

Une démarche environnementale « bioMérieux Goes Green » (« bioMérieux passe au vert ») est en place. Elle comprend cinq domaines clés : l'énergie, l'eau, le papier, les déchets et les émissions.

Formation et information des salariés en matière de protection de l'environnement

La protection de l'environnement fait partie des formations dispensées aux nouveaux arrivants sur les sites de la Société ; un module HSE est inclus dans le support de formation mis à disposition des sociétés du Groupe pour les nouveaux entrants.

Des formations plus spécifiques sont dispensées par ailleurs :

- Dans le contexte du déploiement du système de management de l'environnement selon ISO 14001, des formations sont dispensées sur les sites : une formation à l'audit interne environnemental a ainsi été organisée sur le site de Craponne (France) en 2013.
- Dans le cadre de projets de réduction des déchets de production selon la méthode Six Sigma, des formations sont dispensées de manière *ad hoc* aux opérateurs de production et de packaging afin de prévenir les rejets de produits non justifiés (cf. § 5.2.2.2).

Les initiatives environnementales s'appuient sur un réseau de plus de 40 « Green Champions » ou « correspondants environnement » dans chaque site, filiale et fonction support de la Société.

La Société dédie des moyens humains, matériels et financiers à la protection de l'environnement et la prévention des pollutions. La Société a notamment défini en 2012 un certain nombre « d'exigences minimales opérationnelles HSE » ayant trait à la prévention de la pollution. Celles-ci concernent, entre autres, la gestion des produits chimiques, la gestion des eaux usées et la gestion des déchets.

En 2013, la Société a investi environ 4 millions d'euros sur ses sites de fabrication au titre de projets relatifs à la conservation des ressources et/ou à la prévention de la pollution, de deux types :

- soit des projets de nature purement environnementale,
- soit des projets dont le motif premier est autre et qui ont un effet positif pour l'environnement (exemple : remplacement d'un équipement de production par un nouvel équipement moins générateur de déchets).

Les provisions pour garantie du Groupe traduisent l'engagement des sociétés pris vis-à-vis de ses clients de remettre en état les équipements défectueux. Il ne s'agit donc pas de provision à caractère environnemental.

Le Groupe se conforme à la directive européenne de Retraite des Matériaux et métaux lourds (Directive DEEE) et constitue à ce titre une provision pour couvrir les coûts de retraits des équipements des sites des clients situés au sein de l'Union Européenne et de dépollution des métaux lourds inclus dans certains équipements. Cette provision s'établit à 660 000 euros environ au 31 décembre 2013.

10.2.2 Pollution et gestion des déchets

La Société s'attache à optimiser la gestion de ses déchets et pratique le tri des déchets à la source. Ses efforts portent notamment sur la réduction des déchets à la source et le développement de filières de valorisation matière et énergétique. Pour les déchets dangereux, la Société mène une politique rigoureuse de tri à la source et d'élimination par des prestataires agréés pour le traitement en filières adaptées. Tous les sites de la Société sont équipés de plateformes de stockage de déchets.

Réduction des déchets à la source

Dans le cadre de l'amélioration continue, la Société travaille à réduire ses déchets de production à la source.

En 2013, la Société a continué ou entrepris sur ses sites de production un certain nombre de projets « Six Sigma » visant à réduire les déchets à la source en travaillant sur les équipements de production, aussi bien que sur la formation des opérateurs. A titre d'exemple :

- Sur le site de Lombard (Etats-Unis), un projet a permis la réduction de 58 % en 2013 des déchets de production d'une gamme de tubes grâce à une optimisation des équipements et une meilleure formation des opérateurs.
- Sur le site de Saint Louis (Etats-Unis), un meilleur réglage des équipements, l'optimisation de l'utilisation des matières premières ainsi qu'un travail avec les fournisseurs pour réduire la variabilité des matières premières, ont permis la suppression de rejets de cartes VITEK[®] 2 équivalant à 18 tonnes sur une base

annuelle, ainsi que la suppression de rejets de poches de remplissage pour un poids annuel de 27 tonnes.

- Un autre projet est en cours sur le site de Marcy l'Etoile (France) pour la réduction des rejets pour la fabrication des cônes VIDAS®.

La Société s'attache également à optimiser les emballages du point de vue de leur quantité de matière. La conversion des notices d'utilisation pour les réactifs du format papier au format électronique permet également de diminuer la taille des packagings secondaires.

Valorisation des déchets

Outre la réduction des déchets en valeur absolue, la Société s'est fixé comme objectif d'augmenter la part des déchets recyclés ou incinérés avec une valorisation énergétique. Les sites de Grenoble, la Balme et Saint Vulbas en France, ainsi que le site de Basingstoke (Royaume Uni) et la filiale allemande sont des sites à « zéro enfouissement » ; le site de Durham (Caroline du Nord – Etats-Unis) l'est également devenu depuis le début de l'année 2013.

Bonnes pratiques de tri des déchets

bioMérieux travaille également sur les aspects comportementaux afin de s'assurer que les pratiques soient cohérentes avec les objectifs de la Société.

Des guides concernant le tri et le recyclage des déchets sont mis à disposition des salariés. Des événements comme la Semaine Nationale du Développement Durable en France sont l'occasion de rappeler aux salariés les bonnes pratiques de gestion des déchets.

Déchets <i>estimation en milliers de tonnes</i>	
2009	6,2
2010	5,7
2011	7,1
2012	7,0
2013	9,1

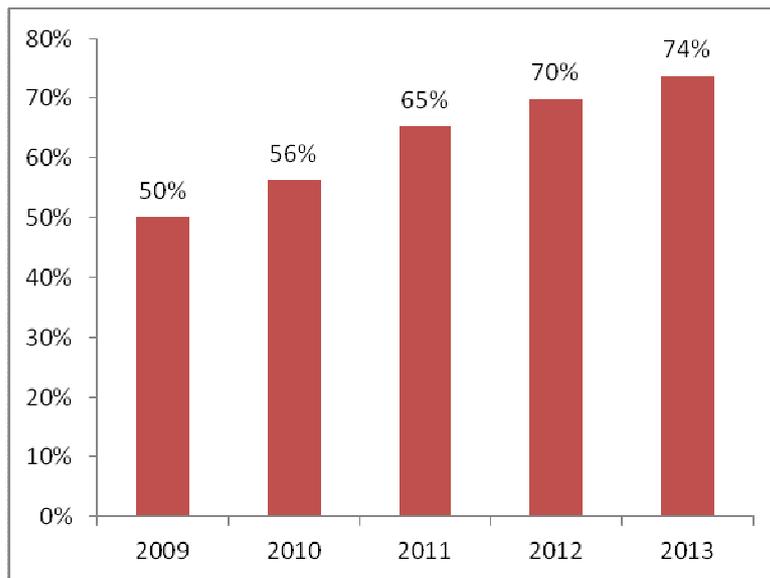
Note : depuis 2012 l'indicateur inclut les sociétés ARGENE et AES

Quantité de déchets dangereux produits par la Société :

Déchets dangereux <i>estimation en milliers de tonnes</i>	
2012	1,3
2013	1,7

Les déchets dangereux représentent environ 19 % de la quantité totale de déchets produits par la Société en 2013.

Pourcentage de déchets recyclés ou incinérés avec récupération d'énergie :



La proportion des déchets valorisés sur le plan matière (recyclage) ou énergie (incinération avec récupération d'énergie) atteint environ 74 % en 2013.

Rejets dans l'air, l'eau et au sol

- Rejets dans l'air (hors émissions de gaz à effet de serre) : la Société ne dispose pas d'installations générant des émissions dans l'air à des niveaux significatifs ; par conséquent, elle ne collecte pas d'indicateurs à ce sujet au niveau Groupe. Les émissions de SO₂, NO_x liées au fonctionnement des chaudières des sites sont suivies localement, conformément aux obligations réglementaires applicables localement.
- Rejets dans l'eau : sur les sites de production les plus importants de la Société, des analyses sont régulièrement effectuées en fonction de plusieurs paramètres. En 2012, les sites de Marcy l'Etoile et Craponne (France) ont investi dans des installations de pré-traitement de leurs eaux usées sur site avant rejet dans le réseau alimentant la station d'épuration à laquelle ils sont reliés, dans le but d'améliorer notamment le pH des eaux rejetées et d'assurer le respect des paramètres définis par leurs conventions de rejet respectives.

Dans le cadre de sa contribution à la lutte contre la résistance bactérienne aux antibiotiques, bioMérieux met en œuvre sur ses sites industriels des mesures pour collecter à part et faire éliminer dans des filières spécifiques les préparations contenant des antibiotiques utilisées en production ou en R&D. A titre d'exemple, le site de la Balme (France), qui utilise des antibiotiques, pratique cette gestion sélective pour éviter les rejets d'antibiotiques dans les eaux usées du site.

Programme national de réduction des substances dangereuses dans l'eau (RSDE ; France) : seul le site de Marcy l'Etoile est concerné par ce programme. La phase de surveillance dite pérenne est en cours. L'étude technico-économique requise en vue d'éliminer ou de réduire à long terme les substances identifiées a été finalisée en 2013. Les prélèvements effectués depuis la mise en place d'une collecte spécifique des rejets de mercure à la source montrent que les rejets aqueux du site de Marcy sont désormais conformes aux limites fixées par le programme RSDE.

- Rejets au sol : la Société a publié en 2012 des "Exigences Opérationnelles Minimales" dont certaines s'attachent spécifiquement à la prévention des risques de fuite ou de déversement accidentel sur le sol : par exemple, les exigences concernant le stockage sur rétention, les cuves enterrées, le stockage des produits chimiques, le stockage des déchets.
- Interventions d'urgence - mesures de rétention des eaux d'extinction en cas d'incendie : les sites de la Société sont équipés de dispositifs de rétention des eaux d'extinction en cas d'incendie afin de pouvoir contenir ces eaux potentiellement polluées ou contaminées pour prévenir leur déversement dans le milieu naturel.

10.2.3 Utilisation durable des ressources

10.2.3.1. L'eau

La consommation des ressources en eau

La consommation des ressources en eau

L'eau est utilisée par la Société dans la formulation de ses produits. L'eau est également utilisée dans les installations de réfrigération comme les chambres froides de stockage, dans les zones à atmosphère contrôlée ou pour le refroidissement des processus de fabrication. Pour ce dernier type d'utilisation, la Société privilégie les systèmes fonctionnant en circuit fermé et mène une politique active de remplacement des installations fonctionnant à eau perdue.

Pour les besoins en eau de ses sites de fabrication, bioMérieux s'approvisionne à partir du réseau d'eau municipal local. bioMérieux n'effectue pas de prélèvements directs dans le milieu naturel, hormis pour les besoins en refroidissement de sa plateforme logistique située à Saint-Vulbas dans l'Ain (France). Pour cette dernière, un système d'échangeur thermique permet d'utiliser le différentiel de température avec l'eau de la nappe phréatique locale pour ces besoins de refroidissement. L'eau prélevée dans la nappe y est ensuite rejetée après échange thermique sans aucun contact direct avec l'eau de process. bioMérieux a mené une étude d'incidence de cet usage de l'eau de la nappe en 2009 qui a conclu à l'absence d'incidence majeure sur la nappe.

Les consommations d'eau sont régulièrement suivies et des mesures de réduction sont entreprises. A titre d'exemple, en 2013 :

- La consommation du site de Marcy l'Etoile (France) a été réduite de 9 % par rapport à l'année 2012 grâce à l'arrêt de tours aéro-réfrigérantes et une meilleure gestion de l'arrosage des espaces verts.
- Celle du site de Durham (Caroline du Nord - Etats-Unis) a été réduite de 6 % par rapport à 2012 grâce à l'acquisition d'un système de récupération d'eau pour les tours de refroidissement.

L'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales

La Société ne connaît pas de contraintes locales particulières permanentes concernant l'approvisionnement en eau dans les zones où elle est implantée. Pour ce qui est des contraintes saisonnières éventuelles, bioMérieux s'applique à respecter les restrictions ponctuelles d'utilisation de l'eau parfois émises par les autorités locales en cas d'épisodes de sécheresse, comme par exemple des restrictions préfectorales concernant l'arrosage des espaces verts.

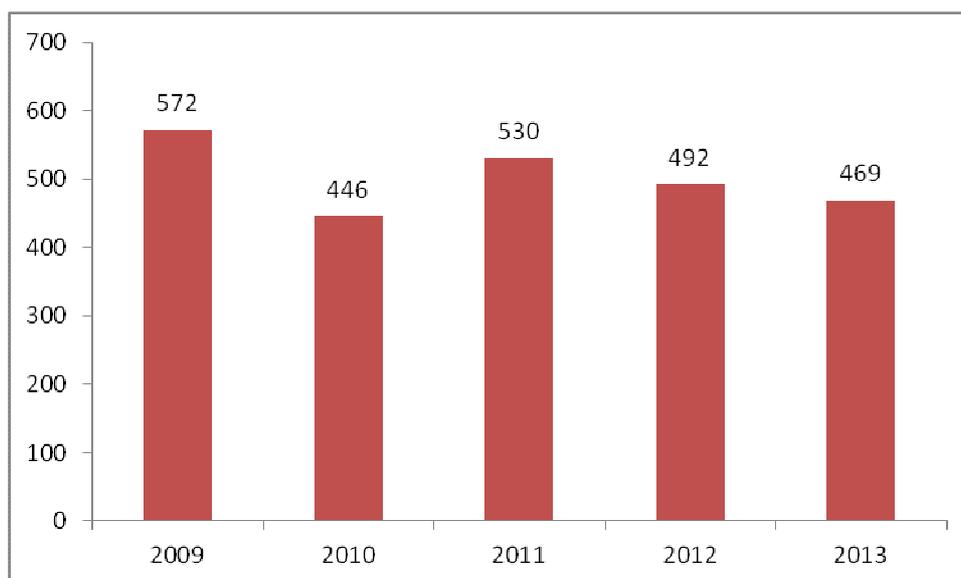
Consommation d'eau <i>en milliers de m³</i>	
2009	700
2010	605
2011	737
2012*	773
2013	745**

* depuis 2012 l'indicateur inclut les sociétés ARGENE et AES. La consommation d'eau pour 2012 a été révisée suite à des corrections rétroactives.

** dont 38% prélevés par la plateforme logistique de Saint Vulbas (France, cf supra), l'eau prélevée étant rejetée dans la nappe phréatique

Le ratio des consommations d'eau rapportées aux ventes de la Société est en diminution d'environ 18% depuis 2009.

Consommation d'eau rapportée au chiffre d'affaires (m³ par million d'euros) :



Eaux usées

Les eaux usées sont canalisées et analysées. Sur les sites de production les plus importants, des analyses sont régulièrement effectuées en fonction de plusieurs paramètres. En 2012, la Société a investi sur ses sites de Marcy l'Etoile et Craponne en France pour améliorer la qualité des eaux usées avant rejet dans les réseaux communaux alimentant les stations d'épuration auxquelles ces deux sites sont reliés.

10.2.3.2. Consommation de matières premières et mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation

bioMérieux mène depuis 2011 des projets Six Sigma en production (produits finis et semi-finis). L'objectif est la réduction des déchets, la réduction de la consommation des matières premières, l'amélioration de l'utilisation de ces matières premières, tout en respectant les critères de qualité de la Société.

À titre d'exemple, un projet d'amélioration de la production de galeries ATB mené entre 2012 et 2013 sur le site de la Balme (France) a permis de réduire les rejets de production de 6 %. Ce projet permet ainsi une utilisation plus efficace des matières premières avec une économie de matière plastique utilisée pour les galeries d'environ 4 tonnes par an.

10.2.3.3. L'énergie

En termes d'efficacité énergétique, la Société applique une politique et un programme d'optimisation et de réduction de la consommation. La création et la rénovation des bâtiments font l'objet de simulations préalables en termes d'efficacité énergétique pour l'éclairage, le chauffage, la ventilation et le confort d'été. Les solutions permettant d'atteindre des performances de basse ou de très basse consommation d'énergie sont recherchées, favorisées et progressivement généralisées.

bioMérieux améliore les systèmes de contrôle de ses équipements consommateurs d'énergie. A titre d'exemple, en 2013 :

- sur la plateforme logistique internationale de Saint Vulbas (France), un programme de substitution des automates de gestion des fluides a été finalisé ;
- sur le site de Florence (Italie), le remplacement de la chaudière a contribué à diminuer la consommation de gaz naturel du site de 22 %.

La Société cherche à favoriser son approvisionnement en énergie de sources renouvelables :

- Les sites de Marcy l'Etoile et Craponne en France, comptant parmi les 3 sites les plus consommateurs d'électricité de la Société, ont renouvelé pour la période 2013-2015 leur engagement contractuel d'être approvisionnés à hauteur de 50 % en électricité « verte » certifiée.
- Le site de Durham (Caroline du Nord – Etats-Unis) a produit, en 2013, 135 000 kWh d'électricité grâce aux panneaux solaires installés sur la toiture, l'électricité produite étant injectée dans le réseau local.
- Les filiales autrichienne et canadienne sont approvisionnées à 100 % en électricité d'origine hydraulique.

Par ailleurs, bioMérieux est l'une des premières entreprises françaises à avoir volontairement engagé les démarches nécessaires en vue de l'obtention de certificats d'économie d'énergie (CEE). Elle a mis en place, en 2013, un partenariat avec un acteur « obligé » pour bénéficier des opportunités de valorisation de ses actions d'économie d'énergie dans le cadre de la 2^{ème} période du dispositif français des CEE : des économies totales de 4 756 MWh cumac⁽³⁾ ont ainsi été recensées en 2013 au titre de divers projets d'économies d'énergie. Cette démarche est reconduite en 2014 à l'occasion de l'extension de la 2^{ème} période.

Consommation totale d'énergie <i>en GWh</i>	
2009	157
2010	164
2011	160
2012	173
2013	175

Note : depuis 2012 l'indicateur inclut les sociétés ARGENE et AES

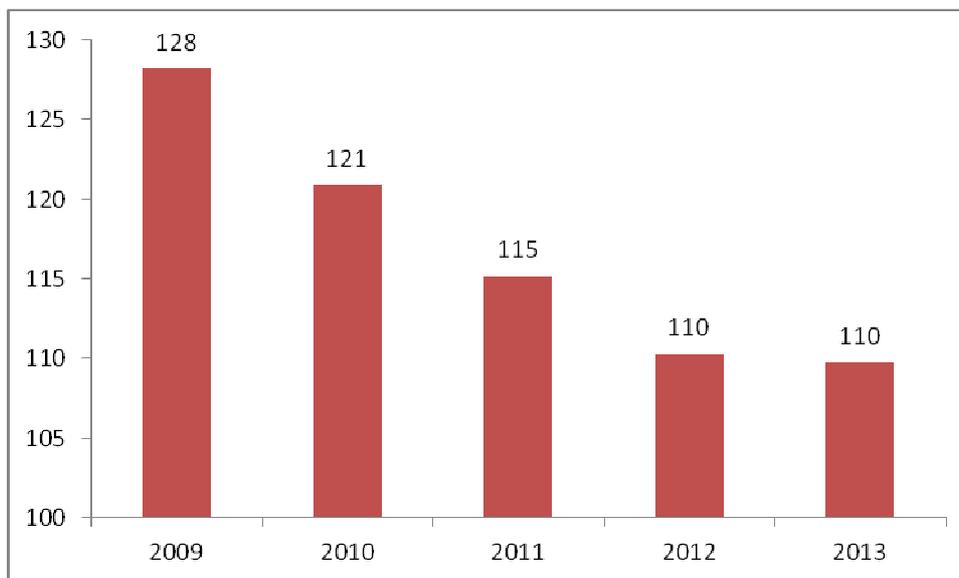
Consommation d'énergie de source renouvelable :

Consommation d'énergie de source renouvelable <i>en GWh</i>	
2012	19
2013	19

La consommation d'énergie de source renouvelable représente environ 11 % de la consommation d'énergie totale de la Société en 2013.

(3) Cumac : cumulés actualisés

Consommation d'énergie rapportée au chiffre d'affaires (MWh par million d'euros) :



Note : depuis 2012 l'indicateur inclut les sociétés ARGENE et AES

A fin 2013, l'ensemble des mesures mises en place depuis 2009 a permis une réduction de 14 % de la consommation d'énergie rapportée aux ventes de la Société.

10.2.3.4. Le papier

Des initiatives sont mises en œuvre à travers tous les sites et filiales de la Société pour réduire la consommation de papier, notamment à travers l'incitation à des pratiques d'impression raisonnée. Le déploiement d'une nouvelle solution d'impression permettant une consommation mieux maîtrisée du papier a été déployée à travers la Société. A fin 2013, la consommation de papier en Amérique du Nord a été réduite de 19 %, et de près de 36 % en France sur 5 ans. En parallèle, l'utilisation de papier recyclé est généralisée.

Plus largement, la Société s'attache à modifier ses process pour substituer les supports électroniques aux supports papier : un système de Gestion Electronique des Documents avec circuit de revue et d'approbation électronique est en place depuis 2010 dans le cadre du Système de Management de la Qualité. Cette solution permet à tout collaborateur, où qu'il soit, d'accéder aux documents originaux par l'intermédiaire d'une interface Web. Elle permet ainsi de réduire significativement l'utilisation, la circulation et la conservation de supports papier.

Un autre exemple significatif est la réduction de l'utilisation de consommables papier (notices, étiquettes) lors de la fourniture aux clients des informations relatives aux produits. Ainsi, les notices d'instructions qui accompagnent les réactifs ont été supprimées au profit de notices électroniques téléchargeables sur la bibliothèque technique de la Société. A fin 2013, les gammes couvertes sont TEMPO[®], BacT/ALERT[®] et VIDAS[®] pour l'industrie, ainsi que LyfoCults[®] Plus et Etest[®].

10.2.3.5. Autres mesures

La démarche d'éco-conception

La Société a publié un guide d'éco-conception pour formaliser l'intégration des aspects environnementaux du cycle de vie des produits dans le processus de développement de ces derniers. Ce guide prescrit la sobriété en termes d'utilisation de matières au sens large : elle s'applique à toutes les matières mises en œuvre pour produire nos systèmes de diagnostic.

La Société applique d'ores et déjà cette démarche aux développements de produits en cours. A titre d'exemple, le nouveau packaging lancé en 2012 pour la gamme Etest[®] permet un stockage à 2/8°C et non plus à température négative de -20°C comme précédemment, ce qui supprime le besoin de stockage en chambre froide au sein de la Société et chez les clients et permet ainsi des économies d'énergie. A fin 2013, ce packaging est désormais disponible pour 55 produits de la gamme Etest[®]. Le packaging primaire est mono-matière (aluminium) et recyclable. Le format papier a été supprimé pour les notices Etest[®] (cf. § « Le papier » supra), ce qui a permis de réduire de 30 % le volume de l'emballage secondaire comparé au volume de l'emballage qui aurait été nécessaire pour contenir les notices papier.

La Société applique également cette démarche d'éco-conception aux bâtiments. Un nouveau bâtiment de Recherche et Développement, achevé en 2013 sur le site de la Balme (France), a obtenu la certification selon le référentiel NF Bâtiments Tertiaires – Démarche HQE⁽⁴⁾ Neuf en octobre 2012 pour les phases programmation et conception (certificat N°NF380/12/1015 Rev.00 du 19/10/2012). Le profil HQE défini pour le bâtiment se focalise autant sur la performance énergétique que sur le confort (visuel, thermique, etc.), et la santé des utilisateurs. Un dernier audit HQE pour la phase de réalisation est prévu au second trimestre 2014. Le projet d'agrandissement du site de Marcy l'Etoile s'inscrit également dans cette démarche environnementale.

Utilisation des sols

bioMérieux n'exploite pas les sols en tant que tels pour les besoins de son activité industrielle. Par ailleurs, la Société apporte un soin particulier à l'aménagement de ses sites et veille à y préserver des espaces verts de qualité quand l'espace dont elle dispose le permet.

Protection de la biodiversité

Les sites de la Société sont implantés dans des zones industrielles ou urbanisées et ne se situent donc pas dans le périmètre de zones de protection des milieux naturels, de la faune et de la flore. En outre, la Société apporte un soin tout particulier à la mise en valeur et à l'intégration paysagère et architecturale de ses sites. Dans le même esprit, l'utilisation de produits phytosanitaires a été supprimée sur plusieurs sites.

10.2.4 Changement climatique

La Société s'attache à réduire ses émissions de gaz à effet de serre. En 2013, elle a réalisé, avec l'aide d'un bureau d'études spécialisé, un bilan des émissions de gaz à effet de serre pour le Groupe, à l'exclusion de certaines entités de petite taille considérées comme non-significatives. Les postes d'émissions considérés sont les suivants :

- les postes obligatoires (au sens de la réglementation française),
- les émissions, liées à l'énergie, non incluses dans le périmètre obligatoire (émissions liées à l'extraction, la production et le transport des combustibles consommés),
- le transport aval des marchandises,
- les déplacements professionnels et domicile-travail.

Sur le périmètre retenu, les émissions de gaz à effet de serre de la Société, sur la base des données 2012, s'élèvent à 171 milliers de tonnes éq. CO₂.

En 2012, la Société avait déjà réalisé un bilan des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire français pour les postes d'émissions obligatoires selon la réglementation française. Le tableau ci-dessous reprend les résultats de ce bilan et les compare au bilan des émissions en France réalisé sur la base des données 2012, sur le même périmètre.

(4) HQE : Haute Qualité Environnementale

Emissions de gaz à effet de serre en France sur le périmètre obligatoire au sens de la réglementation française (en tonnes équivalent CO₂) :

2011	12 477 ⁵
2012	13 505

La hausse des émissions entre 2011 et 2012 est due en grande partie à l'augmentation des émissions fugitives de fluides frigorigènes.

La Société suit l'utilisation des gaz réfrigérants utilisés dans ses équipements de production de froid ou de climatisation. Des plans d'action sont en cours sur ses sites de production afin de remplacer les équipements devenus obsolètes.

De façon plus générale, la Société met en place des mesures pour réduire les émissions de gaz à effet de serre liées notamment à sa consommation d'énergie. Ces mesures portent, entre autres, sur la sobriété énergétique avec par exemple l'utilisation de variateurs de puissance pour limiter la consommation d'équipements spécifiques. Par ailleurs, le recours aux énergies renouvelables dans le mix énergétique de la Société permet de limiter les émissions de gaz à effet de serre associées à la consommation d'énergie (cf. § 5.2.2.3.3).

Déplacements professionnels

La Société mène une politique volontariste de réduction et d'optimisation des déplacements ; elle a équipé en 2013 le site de Grenoble (France) avec une installation de « télé-présence » permettant de conduire des réunions en vidéo-conférence dans des conditions proches de réunions physiques, portant à 8 le nombre des sites équipés.

La politique groupe de véhicules de société de bioMérieux prescrit le choix de véhicules rejetant moins de 140 grammes de CO₂ par kilomètre (ou standard local équivalent).

Maintenance et mise à jour des instruments à distance

Le développement de la solution informatique VILINK™, permettant aux clients de bioMérieux de bénéficier d'interventions à distance pour la résolution d'incidents ainsi que pour des opérations de maintenance et des mises à jour, s'est poursuivi en 2013. Grâce à une connexion rapide et sécurisée, cette solution contribue à limiter le déplacement des ingénieurs terrain et à augmenter la vitesse de résolution de problèmes pour les clients. VITEK[®] 2, VITEK[®] MS, PREVI™ Isola, MYLA[®], VIDAS[®], VIDAS[®] 3, TEMPO[®], OBSERVA[®] et VIGIGuard™ sont les gammes couvertes par VILINK™.

Partenariat avec le Plan Climat Energie du Grand Lyon

bioMérieux a signé en octobre 2013 un partenariat avec le Plan Energie Climat de la communauté urbaine du Grand Lyon où deux de ses sites industriels majeurs sont implantés (à Marcy l'Etoile et Craponne). bioMérieux s'engage ainsi à contribuer aux 26 actions définies pour atteindre les objectifs de réduction de la consommation énergétique et des émissions de gaz à effet de serre du Grand Lyon, à horizon 2020. Ces objectifs établis relativement à l'année 2000 sont une baisse de 20 % des émissions de gaz à effet de serre, une augmentation de 20 % de l'efficacité énergétique, et une augmentation de la part des énergies renouvelables à 20 % de la consommation énergétique totale.

Déplacements domicile-travail

bioMérieux favorise le co-voiturage et l'utilisation des transports en commun partout où cela est possible. En 2013, le site de Craponne a rejoint la plateforme de co-voiturage régionale du Grand Lyon, comme le site de Marcy l'Etoile l'avait fait en 2012. Cette plateforme fait partie des actions mises en place dans le cadre du Plan Energie Climat du Grand Lyon (cf. supra). Des dispositifs similaires sont en place dans d'autres sites et filiales de la Société.

Le Groupe a par ailleurs défini une politique de télé-travail, entrée en vigueur au 1^{er} trimestre 2013, qui contribue à réduire les déplacements domicile-travail.

⁵ Le résultat du bilan des émissions de gaz à effet de serre obligatoire réalisé en 2012 pour la France, sur la base des données 2011, a été rétrospectivement corrigé par le prestataire spécialisé employé par la Société en raison de l'omission en 2012 d'une partie de la consommation électrique de deux sites français et suite à la révision du facteur d'émission utilisé pour l'électricité achetée.

Adaptation au changement climatique

Les changements climatiques induisent des risques naturels. La Société tient compte de ces risques dans son analyse et sa gestion des risques en les intégrant dans ses plans de continuité d'activité (cf. § 4.1.1.11.2) pour chacun de ses sites.

Des abris d'urgence pour la protection des collaborateurs et autres personnes existent sur les sites américains exposés aux événements climatiques dits extrêmes.

10.3 INFORMATIONS SOCIETALES

Le tableau ci-dessous décrit la répartition des fonds consacrés aux opérations de soutien de projets de mécénat, de parrainage ou de dons divers :

	2013	2012	2011	2010
Actions de mécénat, dons et parrainages				
Actions de mécénat	2 557	1 959	1 859	2 464
<i>dont Fondation Mérieux</i>	489	121	69	660
<i>dont Fondation Christophe et Rodolphe Mérieux</i>	1 325	1 325	1 325	1 325
Parrainages, autres dons, Trésors nationaux et amortissement des œuvres d'artistes vivants	186	404	186	198
	2 743	2 363	2 045	2 662

10.3.1 Impact territorial, économique et social de l'activité de la Société à travers des initiatives de santé publique

bioMérieux s'engage dans des actions d'intérêt général d'éducation, de sensibilisation et de mobilisation pour répondre aux enjeux majeurs de santé publique dont principalement la lutte contre la résistance bactérienne.

Dans ce contexte, fin juin 2013, plus de 70 spécialistes mondialement reconnus dans le domaine de la résistance bactérienne et des infections liées aux soins, se sont réunis à l'initiative de bioMérieux pour la 4^{ème} édition du « World HAI Forum ». Lors de cette réunion, ces experts se sont mis d'accord sur un certain nombre d'actions prioritaires pour lutter contre la résistance bactérienne, reconnue comme un défi majeur du 21^{ème} siècle pour la santé publique partout dans le monde. Parmi ces priorités, bioMérieux s'est engagée à soutenir les actions suivantes :

- mesurer l'ampleur de la résistance bactérienne et de la consommation d'antibiotiques grâce à des études mettant en œuvre une collaboration internationale, l'objectif étant de fournir des indicateurs de l'utilisation des antibiotiques et de la résistance bactérienne à l'échelle mondiale ;
- mener une étude multicentrique montrant les bénéfices à long terme d'une utilisation raisonnée des antibiotiques dans le but de fournir aux professionnels de santé des preuves tangibles concernant les bonnes pratiques à partager.

bioMérieux développe également des produits adaptés aux pays à ressources limitées. Elle a ainsi lancé en 2013 VIKIA[®] Malaria Ag Pf/Pan, premier test d'un panel en cours de développement dédié aux maladies tropicales. Par ailleurs, en décembre 2013, VIKIA[®] HIV-1/2 pour la détection des anticorps HIV 1 et 2 dans le cas d'infections SIDA, a été pré-qualifié par l'OMS, ce qui lui donne accès au marché des appels d'offres internationaux.

10.3.2. Relations entretenues avec les personnes ou organisations intéressées par l'activité de l'entreprise

Autorités réglementaires

Autorités nationales de santé

La Société veille attentivement au respect des prescriptions des agences nationales de santé régissant les marchés nationaux sur lesquels elle distribue ses produits. Elle prend en compte leurs éventuelles observations et avis émis lors d'audits dans une démarche d'amélioration continue.

Autorités environnementales locales

Tous les sites français de la Société sont classés ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement) et suivent leur autorisation d'exploitation.

La Société n'exploite pas d'installations classées Seveso.

La Société veille, pour ses installations génératrices de bruit, à respecter les niveaux d'émergence sonores qui lui sont prescrits selon l'implantation de ses sites. Dans ce cadre, elle réalise, sur ses sites français, des campagnes de mesure triennales, conformément aux arrêtés d'autorisation d'exploiter en vigueur.

Les activités de la Société n'engendrent pas actuellement de nuisances olfactives.

Relations avec les communautés locales dans lesquelles les entités du Groupe sont implantées

Le Groupe est acteur, non seulement de la santé publique mais aussi de la vie locale autour de ses sites et filiales en participant à des initiatives sociales et culturelles. A titre d'exemple, la Société a poursuivi en 2013 son soutien à l'association Sport dans la Ville en France qui a pour but de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de quartiers sensibles grâce au sport. Elle est également partenaire de la Fondation pour l'Enfance qui s'est donné pour mission de soutenir le parrainage de proximité en faveur des enfants en difficulté. Cette fondation est relayée localement par des associations telles que Horizon Parrainage en région Rhône-Alpes. Enfin, dans le cadre des initiatives développées par la Société en faveur des travailleurs handicapés, des journées « Handibio » sont organisées chaque année en France pour sensibiliser les collaborateurs au thème du handicap.

Relations avec les organisations promouvant la santé publique

En application de la Loi n° 2003-09 du 1^{er} août 2003, le Conseil d'administration de la Société a décidé de consacrer une part de son chiffre d'affaires à des opérations de mécénat. L'essentiel de cette enveloppe est affecté à des projets soutenus par la Fondation Mérieux, reconnue d'utilité publique, et par la Fondation Christophe et Rodolphe Mérieux, placée sous l'égide de l'Institut de France. Le solde est dédié à des opérations de parrainage ou de mécénat directement entreprises par bioMérieux. En 2013, la Société a ainsi participé au financement d'opérations de mécénat pour un montant total de 2 557 milliers d'euros, représentant 3,2 % du chiffre d'affaires de bioMérieux SA, dont 1 814 milliers d'euros au profit des deux Fondations telles que décrites ci-dessous.

La Fondation Mérieux a pour objet la promotion de la recherche et la coopération scientifique internationale dans le domaine des maladies infectieuses et l'aide au développement en matière de santé publique. Elle a perçu 489 000 euros de la Société en 2013, au titre du mécénat des entreprises.

La Fondation Christophe et Rodolphe Mérieux a pour objet de contribuer, dans les pays en voie de développement, à la recherche biologique appliquée à la santé publique, et plus particulièrement à la lutte contre les maladies infectieuses, et d'aider au développement de projets scientifiques et éducatifs. En exécution du contrat de mécénat conclu entre la Fondation Christophe et Rodolphe Mérieux et la Société, bioMérieux a versé en 2013 une somme de 1 325 000 euros.

bioMérieux soutient également des actions de sponsoring ou de mécénat dans les pays où elle est implantée, qui répondent principalement aux critères de sélection ci-dessous :

Projets en lien avec la Santé :

- liés aux domaines d'activité ou d'expertise de la Société : diagnostic *in vitro*, lutte contre les maladies infectieuses, cancers, maladies cardio-vasculaires et contrôle microbiologique industriel,
- liés à la mission de la Société, l'amélioration de la santé publique, ainsi qu'à la contribution à l'accès aux soins, notamment dans les pays émergents,
- liés à l'engagement Ressources Humaines de l'entreprise, santé en entreprise et réinsertion notamment.

Projets permettant à bioMérieux de jouer un rôle d'entreprise citoyenne auprès des communautés où ses sites et ses filiales sont implantés.

Mécénat de solidarité

Acteur de santé publique dans le monde entier, bioMérieux met le patient et plus largement les personnes au cœur de son action. Conscient de sa responsabilité sociétale, le Groupe apporte son soutien à de nombreuses initiatives.

Soutien à de nombreuses organisations internationales

bioMérieux collabore avec des organisations internationales (Fondation Bill Clinton, Nations Unies, Banque Mondiale, Global Business Coalition, Commission Européenne) en soutenant diverses initiatives (financement de projets de recherche, financement de programmes internationaux...).

Soutien aux initiatives locales

Au-delà de la politique de mécénat industriel du Groupe, les équipes des filiales s'engagent également dans des actions humanitaires au niveau de leur pays, avec de nombreuses initiatives menées en partenariat avec différentes ONG locales.

Ainsi, l'équipe de bioMérieux Hellas en Grèce s'est mobilisée pour participer à la rénovation d'un foyer d'accueil pour enfants orphelins. Ce foyer fait partie de l'association *The smile of the child*, fondée par Konstantinos Yannopoulos. Cette association a également mis en place plusieurs initiatives pour venir en aide aux enfants grecs malades ou maltraités et compte aujourd'hui 16 foyers d'accueil dans le pays.

Mécénat culturel

bioMérieux soutient également des initiatives culturelles au sein des communautés locales où elle est implantée.

Musée de Grenoble

bioMérieux entretient depuis de nombreuses années des liens étroits avec la ville de Grenoble. Ainsi, c'est à Grenoble que s'est porté le choix d'implanter le Centre Christophe Mérieux, dédié à la recherche et à la fabrication de systèmes de biologie moléculaire. Le Centre est situé dans un environnement exceptionnel au cœur du Polygone scientifique, impulsé par la municipalité.

Au-delà de cette collaboration scientifique, bioMérieux a souhaité soutenir les actions culturelles de la ville, notamment dans le cadre du Club des mécènes du Musée de Grenoble. A ce titre, Monsieur Alain Mérieux, Président de l'Institut Mérieux, est membre fondateur du Club des mécènes du Musée de Grenoble. Grâce à ce club, en 2013, le Musée des Beaux-Arts de Grenoble a pu acquérir « Le verre », un collage de Picasso.

Autres mécénats culturels

bioMérieux est mécène du Musée des Beaux-Arts de Lyon. Ainsi, en 2008, bioMérieux avait apporté sa contribution à l'acquisition de l'œuvre de Nicolas Poussin « La Fuite en Egypte », qui a ainsi pu rejoindre les collections du Musée des Beaux-Arts de Lyon. En 2013, ce même musée a acquis, grâce à la générosité des entreprises membres du club du Musée Saint Pierre dont bioMérieux fait partie, deux tableaux de Jean-Honoré Fragonard classés œuvres d'intérêt patrimonial majeur : « L'Abreuvoir » et « Le Rocher ».

Depuis de nombreuses années, bioMérieux soutient également différents événements culturels organisés dans la région Rhône-Alpes, notamment :

- le Festival de la Chaise Dieu (Haute-Loire), un partenariat de 30 ans,
- le Festival de Musique Baroque de Lyon (Rhône).

10.3.3 Sous-traitance et fournisseurs

Achats responsables et solidaires

bioMérieux entend établir avec ses fournisseurs des relations à long terme, basées sur une démarche d'achats responsables.

En France, bioMérieux a été parmi les premières sociétés à signer la Charte Relations fournisseur responsables initiée par la Médiation inter-entreprises et la CDAF (Compagnie des dirigeants et acheteurs de France). Les donneurs d'ordres signataires de cette Charte manifestent ainsi leur volonté d'appliquer les bonnes pratiques en matière d'achats, et d'exercer leur responsabilité dans un cadre de confiance réciproque avec les fournisseurs, dans la connaissance et le respect des droits et devoirs respectifs. En 2013, la Société a dispensé une formation à l'ensemble des acheteurs basés en France sur les 10 engagements de la charte afin de rappeler la signification de cet engagement.

La Société est également l'un des membres fondateurs de l'association Pas@Pas. Cette association réunit des grandes entreprises ayant un engagement fort dans le domaine des achats solidaires avec des partenaires représentatifs du monde du handicap et de l'insertion.

Aux Etats-Unis, conformément à la politique d'achat de deux administrations fédérales avec laquelle la Société a d'importants contrats, le « Federal Supply Service » et la General Services Administration, bioMérieux Inc. intègre, dans son portefeuille de fournisseurs, des entreprises de petite taille (« small business concerns »), selon un plan d'achats spécifique qu'elle définit chaque année. Ces entreprises sont notamment dirigées par des vétérans, par des femmes, ou par des représentants de minorités. En 2013, bioMérieux Inc. a dépassé de 47 % le total des objectifs fixés.

En parallèle, dans le cadre de ce plan d'achats, la Société a formé les équipes concernées et a participé à différents séminaires et à des rencontres organisées par la Chambre de Commerce.

En parallèle, dans le cadre de ce plan d'achats, la Société a formé les équipes concernées et a participé à différents séminaires et à des rencontres organisées par la Chambre de Commerce.

Charte Éthique et Développement durable entre bioMérieux et ses fournisseurs

bioMérieux souhaite associer ses fournisseurs à sa démarche d'amélioration continue et les impliquer dans sa stratégie de croissance durable fondée sur la protection de l'environnement, le progrès social et les droits fondamentaux de l'Homme. Les engagements et les exigences de bioMérieux vis à vis de ses fournisseurs sont décrits dans la « Charte Éthique et Développement durable entre bioMérieux et ses fournisseurs ».

En 2013, la Société a inclus des exigences environnementales dans les nouveaux contrats cadres établis avec des prestataires qui assurent le transport international de ses produits et des opérations logistiques locales dans certains pays autres que la France. Ces exigences concernent les émissions de gaz à effet de serre générées par les services assurés pour le compte de la Société, ainsi que la formulation de recommandations pour diminuer l'impact environnemental des opérations logistiques et de transport.

10.3.4 Loyauté des pratiques et Droits de l'homme

bioMérieux adhère depuis 2003 au Pacte Mondial, une initiative internationale sous l'égide des Nations Unies, autour de 10 principes reconnus universellement concernant les droits de l'homme, les conditions de travail, l'environnement et la lutte contre la corruption.

bioMérieux a renouvelé son engagement avec la mise en œuvre d'actions pour soutenir les principes du Pacte Mondial et notamment en matière de loyauté des pratiques et Droits de l'homme :

- Principes relatifs aux Droits de l'homme

En 2012, bioMérieux a poursuivi son engagement, aux côtés de la Fondation Mérieux et de la Fondation Christophe et Rodolphe Mérieux, dans des programmes de lutte contre les maladies infectieuses affectant les pays émergents, en renforçant notamment leurs capacités de diagnostic. Ce soutien vise à diffuser un diagnostic de qualité, basé sur des technologies de pointe, à un coût abordable.

- Principes relatifs à la lutte contre la corruption

bioMérieux a renforcé sa démarche pour soutenir son Programme Ethique et Conformité dont l'objectif est de garantir les politiques et pratiques qui illustrent clairement, tant en interne qu'en externe, l'engagement de bioMérieux pour une culture d'entreprise respectueuse de l'éthique et de l'intégrité (cf. ci-dessous).

Un Code de Bonne Conduite établit les règles et les procédures qui permettent de guider les collaborateurs dans l'exercice de leurs fonctions et responsabilités et de s'assurer que les engagements éthiques et légaux de bioMérieux sont respectés. Ces règles s'appliquent à tous les collaborateurs et responsables de bioMérieux partout où la Société mène ses activités.

Programme Ethique et Conformité

Par ailleurs, bioMérieux a mis en place un Programme Ethique et Conformité qui joue un rôle important dans le respect de la conformité des activités de bioMérieux et fait partie intégrante des valeurs, de la culture et de la philosophie de la Société.

bioMérieux a toujours souhaité entretenir des normes déontologiques strictes. bioMérieux respecte un cadre de principes, de politiques et de procédures qui correspondent aux normes déontologiques les plus exigeantes. De cette manière, la Société s'efforce de s'améliorer constamment dans les domaines des normes du travail, des Droits de l'homme et de l'environnement, et de lutter contre la corruption sous quelque forme que ce soit.

Le Programme Ethique et Conformité vise à promouvoir une conduite éthique dans toutes les négociations commerciales, à former les collaborateurs au code d'éthique et aux lois qui s'y rapportent et à permettre à ceux qui ont des questions ou des inquiétudes de les exprimer. A ce titre, une formation en ligne sous forme de questionnaire a été dispensée à un grand nombre de collaborateurs dans le monde sur les règles de conduite et d'intégrité (environ 5 500 collaborateurs sensibilisés).

Le Programme est conçu pour empêcher, détecter et répondre aux éventuelles inquiétudes ou signalements de comportements contraires à l'éthique.

Prévention

- Définir des politiques claires en matière de comportement.
- Intégrer le Code de Bonne Conduite dans les processus du personnel.
- Garantir que les cadres supérieurs donnent l'exemple en matière d'éthique et de conformité.
- Assurer une formation au code d'éthique.
- Être accessible pour donner des conseils et une aide lorsqu'un salarié a des inquiétudes au sujet d'une action potentielle.
- Garantir que chaque site ait une équipe locale engagée dans le domaine de la conformité.

Détection

- Canaux multiples pour l'expression des inquiétudes.
- Évaluations des risques en matière de conformité.
- Enquêtes sur les actes contraires à l'éthique présumés.

Réponse

- Analyse des conséquences d'un éventuel acte contraire à l'éthique.
- Plan de mesures correctives pour empêcher tout acte futur contraire à l'éthique.
- Ajustement des politiques et processus pour faire face à d'éventuels problèmes.

10.3.5 Référentiel

Périmètre de calcul des indicateurs chiffrés

Le périmètre correspond à celui du Groupe bioMérieux ; depuis 2012 les sociétés AES et ARGENE sont incluses.

Collecte et consolidation des données

Santé et Sécurité

Les données sécurité sont collectées mensuellement auprès des responsables HSE ou correspondants sécurité des entités de la Société. Elles sont consolidées par l'équipe HSE Corporate. Tous les sites de production et de R&D, où sont concentrés les risques en matière de santé et de sécurité au travail, sont intégrés dans le reporting.

Toutes les données consolidées sont en ligne avec les réglementations d'enregistrement des accidents du travail et maladies professionnelles de chaque pays concerné.

Ce reporting couvre tous les sites « Manufacturing and Support Operations », ainsi que les filiales commerciales des pays suivants : France, Argentine, Italie, Espagne, Etats-Unis, Australie, Brésil, Chine.

Environnement

Les données environnementales locales sont collectées deux fois par an auprès des « Green Champions » des sites et filiales du Groupe et consolidées par l'équipe HSE Corporate. Les indicateurs couvrent environ 90 % des filiales du Groupe.

Définition et mode de calcul des indicateurs

Santé et Sécurité

- Nombre d'accidents du travail avec arrêt : nombre d'accidents survenus sur le lieu de travail ayant occasionné un arrêt de travail de plus d'un jour (le jour de la survenance de l'accident n'est pas compté comme un jour d'arrêt). Sont recensés les accidents survenus à des employés de la Société comme ceux survenus à des employés avec un contrat de travail en intérim.
- Nombre de jours perdus : nombre de jours perdus suite à un accident de travail ayant causé un arrêt de travail. Le jour de la survenance de l'accident n'est pas comptabilisé dans le nombre de jours perdus.
- Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt : nombre d'accidents du travail avec arrêt par million d'heures travaillées.
- Taux de fréquence des accidents du travail enregistrables totaux : nombre d'accidents du travail avec et sans arrêt par million d'heures travaillées
- Taux de gravité : nombre de jours d'arrêt de travail par millier d'heures travaillées.

- Nombre de maladies professionnelles : une maladie professionnelle est la conséquence de l'exposition, plus ou moins prolongée, à un risque qui existe lors de l'exercice habituel de la profession.
- Sécurité – référentiel utilisé pour les indicateurs : définitions de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie française, correspondant également à la résolution adoptée par la seizième Conférence internationale des statisticiens du travail concernant la présentation des statistiques des lésions professionnelles.

Environnement

Indicateurs concernant l'eau :

- Consommation totale d'eau (milliers de m³).
- L'indicateur de performance suivi est la consommation d'eau totale des différentes entités de la Société rapportée aux ventes de cette dernière (en m³ par million d'euros).

Indicateurs concernant l'énergie :

- Consommation totale d'énergie (GWh).
- Consommation d'énergie de source renouvelable (GWh).
- L'indicateur de performance suivi est la consommation d'énergie totale (toutes sources d'énergies confondues) des différentes entités de la Société rapportée aux ventes de cette dernière (en MWh / million d'euros).

Consommation de papier : correspond à la quantité de papier achetée.

Indicateurs concernant les déchets :

- Quantité totale de déchets produits (tonnes).
- Déchets dangereux : quantité totale de déchets dangereux produits (tonnes). Un déchet dangereux est un déchet présentant une ou plusieurs propriété(s) dangereuse(s) pour la santé ou l'environnement et qui nécessite un traitement particulier. Cette catégorie comprend par exemple les déchets chimiques, les déchets à risque infectieux, ou encore les déchets d'équipements électriques et électroniques.
- Taux de valorisation (matière ou énergétique) : l'indicateur suivi est le ratio, exprimé en pourcentage, du poids total de déchets recyclés ou incinérés avec récupération d'énergie rapporté au poids total de déchets.

Indicateurs concernant les émissions :

- Emissions de gaz à effet de serre directes et émissions indirectes associées à l'énergie, émissions liées au transport aval des marchandises, émissions générées par les déplacements professionnels et domicile-travail, exprimées en tonne équivalent CO₂.

La méthode utilisée pour le calcul des émissions de gaz à effet de serre est la méthode Bilan Carbone® version V7 (version de juillet 2013).

Entités exclues : filiales algérienne, tchèque, danoise, de Dubaï, finlandaise, hongroise, de Côte d'Ivoire, japonaise, malaysienne, néo-zélandaise, norvégienne, thaïlandaise et singapourienne, et centres de R&D à Laval (Canada) et Saint-Brieuc (France).

11 ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Les activités de recherche et développement de la Société comprennent un pôle recherche (biomarqueurs et activités innovantes) et un pôle développement réparties sur plusieurs unités (microbiologie, immunoessais, biologie moléculaire et applications industrielles).

Au 31 décembre 2013, les dépenses de recherche et développement de bioMérieux SA se sont élevées à 121,2 millions d'euros consacrées principalement au développement de nouvelles plateformes et de leur menu de tests.

Une présentation des activités de recherche et développement du Groupe figure dans le rapport de gestion consolidé.

12 INFORMATIONS CONCERNANT LES OFFRES PUBLIQUES

- Répartition du capital : cf. § 6 ci-dessus.
- Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions : l'article 10 des statuts de la Société fait obligation à toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert, qui viendrait à détenir directement ou indirectement, au sens des articles L. 233-7 et suivants du Code de commerce, un nombre d'actions ou de droits de vote de la Société et correspondant à 1 % du capital social ou des droits de vote de la Société, puis pour toute tranche supplémentaire de 1 %, de déclarer à la Société par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de cinq jours de bourse à compter du franchissement de seuil, le nombre total d'actions et des droits de vote qu'elle possède, ainsi que des titres donnant accès immédiatement ou à terme au capital et des droits de vote qui y sont potentiellement attachés.

L'obligation d'information s'applique également lorsque la participation de l'actionnaire en capital ou en droit de vote devient inférieure à chacun des seuils mentionnés au paragraphe ci-dessus.

- Mécanisme de contrôle prévu dans un éventuel système d'actionnariat du personnel :

Il existe un fonds commun de placement mis en place lors de l'augmentation de capital réservée aux salariés de bioMérieux suite à son introduction en bourse, dénommé « OPUS Classic ».

- Pouvoirs du Conseil d'administration pour le rachat d'actions : l'Assemblée générale des actionnaires a consenti le 29 mai 2013 au Conseil d'administration les pouvoirs nécessaires pour lancer un programme de rachat d'actions, d'en déterminer les modalités et de mettre en œuvre cette autorisation aux seules fins :
 - d'assurer la liquidité et d'animer le marché des actions par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
 - de remettre des actions lors de l'exercice de droits liés à l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, à des programmes d'options d'achat d'actions, à l'attribution gratuite d'actions aux salariés et aux mandataires sociaux de la Société ou des sociétés de son Groupe, à l'attribution ou à la cession d'actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne d'entreprise ;
 - de conserver des actions en vue de leur remise ultérieure à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
 - de procéder à la réduction du capital de la Société par voie d'annulation d'actions.

En particulier, le Conseil d'administration est autorisé à procéder à l'achat pour la Société de ses propres actions dans la limite légale de 10 % de son capital, étant précisé que le pourcentage de rachat maximum

d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport est limité à 5 %, conformément aux dispositions légales.

- Délégations de compétence et de pouvoirs

Le tableau des délégations de compétence et de pouvoirs consenties par l'Assemblée générale au Conseil d'administration concernant les émissions d'actions figure en annexe du présent rapport de gestion.

L'assemblée générale du 29 mai 2013 a autorisé le conseil d'administration à utiliser ces délégations en période d'offre publique.

- Droit de vote

L'article 20 des statuts de la Société prévoit qu'un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions, toutes catégories confondues, entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative, depuis cinq ans au moins, au nom d'un même titulaire.

- Indemnités de départ du Président Directeur Général dues en cas de départ contraint lié à un changement de contrôle ou de stratégie (cf. § 8 ci-dessus).

- Clauses de changement de contrôle

Certains contrats auxquels la Société est partie sont susceptibles d'être modifiés ou de prendre fin dans le cas d'un changement de contrôle. Le tableau ci-dessous reprend la liste des principaux contrats concernés.

Nature du contrat	Cocontractant	Objet
Contrat de prêt	8 banques	- Prêt syndiqué d'un montant de 350 millions d'euros, à échéance 2017
Emprunt obligataire	Public	Emprunt obligataire d'un montant de 300 millions d'euros à échéance octobre 2020
Contrat de licence	Roche Diagnostics	NT-pro-BNP
Contrat de licence	Université Paul Sabatier/ Pr. Serre	Filaggrine
Contrat de licence (croisée)	Knome Inc.	Séquençage
Contrat de licence	Wellcome Trust Limited	B-Raf genetic mutations associated with cancer

bioMérieux n'a pas connaissance d'autres éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sur ses titres, tels que listés par l'article L. 225-100-3 du Code de commerce.

13 CONTROLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Le rapport spécial sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce est mis en ligne sur le site de la Société : www.biomerieux-finance.com, et nous les tenons par ailleurs à votre disposition.

14 SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS

Nous vous informons que les mandats de Monsieur Alain Mérieux, Monsieur Alexandre Mérieux, Monsieur Jean-Luc Belingard, Monsieur Michele Palladino, Monsieur Philippe Archinard, Monsieur Michel Angé et Monsieur Georges Hibon arrivent à échéance au cours de l'Assemblée générale annuelle 2014.

Monsieur Georges Hibon a exprimé sa volonté de ne pas être renouvelé dans son mandat d'administrateur. Aussi, il sera proposé aux actionnaires de nommer Madame Agnès Lemarchand en remplacement de Monsieur Georges Hibon. Son mandat aura une durée de quatre années, expirant lors de l'Assemblée générale à tenir en 2018 qui statuera sur les comptes 2017.

Madame Agnès Lemarchand, de nationalité française, est née à Marquette lez Lille, le 29 décembre 1954. Elle est diplômée de l'ENSCP, du Massachusetts Institute of Technology et de l'INSEAD. Elle a exercé toute sa carrière dans l'industrie : elle a, entre autres, occupé les fonctions de Directeur Général de l'Industrie Biologique Française (JV du groupe Rhône-Poulenc et de l'Institut Mérieux), Président Directeur Général de Prodical (filiale du groupe Ciments Français, spécialisée dans les minéraux industriels) et Président Directeur Général de la division Chaux du groupe Lafarge. Elle a été membre du comité opérationnel de Lafarge. En 2005, elle a repris en Management Buy Out l'activité chaux anglaise de Lafarge et fondé Steetley Dolomite Ltd (UK) dont elle est depuis Executive Chairman. Elle est par ailleurs, membre des Conseils d'administration de Saint-Gobain et de CGG Veritas, et membre des conseils de surveillance d'Aréva et de Siclae (dans lequel elle représente Bpifrance). Elle est également membre du Comité de Pilotage des 34 plans de la Nouvelle France Industrielle, comité placé sous l'autorité du Premier Ministre, et membre du Conseil Economique, Social et Environnemental (section des activités économiques).

Monsieur Michel Angé a exprimé sa volonté de ne pas être renouvelé dans son mandat d'administrateur. Aussi, il sera proposé aux actionnaires de nommer Monsieur Philippe Gillet en remplacement de Monsieur Michel Angé. Son mandat aura une durée de quatre années, expirant lors de l'Assemblée générale à tenir en 2018 qui statuera sur les comptes 2017.

Monsieur Philippe Gillet, de nationalité française, est né à Strasbourg, le 26 janvier 1956, et réside en Suisse. Diplômé de l'ENS Paris, il a obtenu un PhD en Géophysique et en Géochimie et un Doctorat d'Etat en Géosciences. Après avoir été Professeur de Géophysique à l'Université de Rennes, il a dirigé l'ENS de Lyon où il a également été Professeur des Sciences de la Terre. Il a, par ailleurs, été le directeur de cabinet du Ministre français de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur, avant de rejoindre l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne, où il occupe les fonctions de Vice-Président pour les affaires académiques, tout en étant professeur et directeur du laboratoire de sciences de la Terre et des planètes.

Le Conseil d'administration soumet aux votes des actionnaires le renouvellement des mandats d'administrateur de Monsieur Alain Mérieux, Monsieur Alexandre Mérieux, Monsieur Jean-Luc Belingard, Monsieur Michele Palladino et Monsieur Philippe Archinard.

Par ailleurs, il est proposé la nomination de Monsieur Michel Angé, aujourd'hui administrateur du Conseil, en qualité de censeur pour une durée de trois années expirant lors de l'Assemblée générale à tenir en 2017 qui statuera sur les comptes 2016.

Monsieur Michel Angé, de nationalité française, est né le 27 novembre 1939. Membre du Conseil d'administration de bioMérieux depuis 2004, il n'a pas souhaité le renouvellement de son mandat lors de l'Assemblée générale annuelle de 2014. Diplômé de l'Institut Technique de Banque, il a été Directeur Général de la Lyonnaise de Banque pendant 13 ans. Il a par ailleurs été administrateur et Vice-Président du Conseil de surveillance de la Banque de Vizille SA jusqu'en 2011. Il est actuellement administrateur de la Lyonnaise de Banque SA, Tessi SA (société cotée), Apicil Prévoyance, Sogelym-Dixence Holding SAS, Groupe Progrès et Banque Fiducial SA.

Le Conseil d'administration soumet aux votes des actionnaires la nomination de Monsieur Michel Angé, aujourd'hui administrateur du Conseil. Monsieur Michel Angé pourrait être nommé censeur pour une durée de trois années expirant lors de l'assemblée générale à tenir en 2017 qui statuera sur les comptes 2016.

Il est également proposé la nomination de Monsieur Henri Thomasson, ancien directeur financier de bioMérieux, en qualité de censeur, pour une durée de trois années expirant lors de l'Assemblée générale à tenir en 2017 qui statuera sur les comptes 2016.

15 SITUATION DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les mandats des Commissaires aux comptes titulaires des Commissaires aux comptes suppléants se poursuivent.

16 ÉVÈNEMENTS RÉCENTS/PERSPECTIVES D'AVENIR

16.1 EVENEMENT RECENT

bioMérieux a lancé, en février 2014, le test VIDAS[®] *C. difficile* GDH, qui a été développé et qui est produit en France, sur son site de Marcy l'Étoile, où est implanté son siège social mondial. VIDAS[®] *C. difficile* GDH est utilisé sur les plateformes d'immunoessais automatisées VIDAS[®], mini VIDAS[®] et VIDAS[®] 3.

16.2 PERSPECTIVES D'AVENIR

En 2014, la Société continuera la mise en œuvre de sa feuille de route 2012 - 2015.

Les perspectives du Groupe sont détaillées dans le rapport de gestion consolidé.

17 FACTEURS DE RISQUES

Les facteurs de risques sont repris en Annexe 4.

18 RAPPORT SUR LES OPERATIONS DE RACHAT D' ACTIONS REALISEES AU COURS DE L'EXERCICE

Les Assemblées générales mixtes du 30 mai 2012 et du 29 mai 2013 ont autorisé le Conseil d'administration à acheter des actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce.

Aux termes de ces autorisations, l'acquisition, la cession et le transfert des actions de la Société peuvent être effectués par tous moyens et notamment par l'utilisation d'instruments financiers dérivés, sur le marché ou hors marché, à l'exclusion de la vente d'options de vente, sauf en cas d'échange dans le respect de la réglementation en vigueur. La part du programme pouvant être effectuée par négociation de blocs n'est pas limitée et peut représenter la totalité du programme, dans la limite de détention de 10 % du capital.

Conformément à ces autorisations, la Société peut acheter ses actions en fonction des situations de marché en vue de (i) assurer la liquidité et animer le marché des actions par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'AMF, (ii) remettre des actions lors de l'exercice de droits liés à l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, à des programmes d'options d'achat d'actions, à l'attribution gratuite d'actions aux salariés et aux mandataires sociaux de la Société ou des sociétés de son Groupe, à l'attribution ou à la cession d'actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne d'entreprise, (iii) conserver des actions en vue de leur remise ultérieure à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe, (iv) procéder à la réduction du capital de la Société par voie d'annulation d'actions.

Conformément à la septième résolution de l'Assemblée générale mixte du 29 mai 2013, le Conseil d'administration est également autorisé, à réduire le capital social par annulation de tout ou partie des actions acquises au titre du programme de rachat d'actions.

Au 31 décembre 2013, la Société détenait 10 613 actions, soit 0,03 % du capital.

Synthèse des opérations réalisées par la Société sur ses titres entre le 1^{er} janvier 2013 et le 31 décembre 2013 dans le cadre du contrat de liquidité

Dans le cadre des autorisations données par les Assemblées générales mixtes du 30 mai 2012 et du 29 mai 2013, ainsi que des programmes consécutifs de rachat de titres, et en exécution du contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'AMF conclu avec la Société, la société Kepler Cheuvreux (anciennement dénommée Crédit Agricole Cheuvreux), agissant en qualité de prestataire de services d'investissement, a procédé, au cours de la période du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013, aux opérations suivantes :

Nombre d'actions achetées	65 443
Cours moyen des achats	74,53 €
Nombre d'actions vendues	64 143
Cours moyen des ventes	73,94 €
Frais de négociations	0
Nombre d'actions propres au 31 décembre 2013	9 900
Valeur des actions à la clôture au cours moyen d'achat	737 847 €
Valeur d'inventaire au 31 décembre 2013	732 973 €
Valeur nominale des actions	/
Motif des opérations	Régulation du cours
Part du capital représentée par les actions propres à la clôture	0,03 %

Les actions ainsi acquises par la société Kepler Cheuvreux l'ont exclusivement été pour répondre à l'objectif d'assurer la liquidité et d'animer le marché des actions par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers.

Synthèse des opérations réalisées par la Société sur ses titres entre le 1^{er} janvier 2013 et le 31 décembre 2013 dans le cadre d'un contrat de mandat conclu avec la société Natixis dans l'unique objectif de remettre des actions lors de l'exercice de droits liés à l'attribution gratuite d'actions aux salariés de la Société ou des sociétés de son Groupe, conformément aux autorisations données par l'Assemblée générale

Nombre d'actions achetées	3 000
Cours moyens des achats	74,69 €
Nombre d'actions vendues	0
Cours moyen des ventes	/
Nombre d'actions propres au 31 décembre 2013	713
Valeur des actions à la clôture au cours moyen d'achat	53 254 €
Valeur d'inventaire au 31 décembre 2013	52 843 €
Valeur nominale des actions	/
Motif des opérations	Remise d'actions lors de l'exercice de droits liés à l'attribution gratuite d'actions aux salariés
Part du capital représentée par les actions propres à la clôture	0,00 %

Utilisation de produits dérivés

La Société n'a pas utilisé de produits dérivés dans le cadre de ce programme de rachat d'actions et par ailleurs, il n'y a pas de positions ouvertes à l'achat ou à la vente sur des produits dérivés à la date de dépôt du présent rapport de gestion.

19 CONCLUSION

Nous vous demandons de donner acte à vos administrateurs des informations contenues dans le présent rapport, d'approuver purement et simplement les comptes annuels ainsi que les comptes consolidés de l'exercice écoulé, tels qu'ils vous sont présentés, de ratifier les propositions de votre Conseil et de donner quitus à chacun de vos administrateurs pour l'exercice considéré.

Le Conseil d'administration

ANNEXE 1

TABLEAU DES RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	Exercice 31/12/2013	Exercice 31/12/2012	Exercice 31/12/2011	Exercice 31/12/2010	Exercice 31/12/2009
I. Capital en fin d'exercice					
Capital social	12 029 370	12 029 370	12 029 370	12 029 370	12 029 370
Nombre des actions ordinaires existantes	39 453 740	39 453 740	39 453 740	39 453 740	39 453 740
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	0	0	0	0	0
Nombre maximal d'actions futures à créer	0	0	0	0	0
Par conversion d'obligations	0	0	0	0	0
Par exercice de droits de souscription	0	0	0	0	0
II. Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	880 986 860	782 568 044	743 409 495	729 767 174	645 591 221
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	169 316 060	195 495 032	148 891 076	215 560 896	108 165 249
Impôts sur les bénéfices	-6 561 154	-13 233 445	-1 092 020	6 153 827	-7 752 262
Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	608 004	4 123 346	0
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	109 668 415	162 212 781	103 474 961	150 257 615	81 790 110
Résultat distribué ^(a)	38 664 665	38 664 665	38 664 665	38 664 665	36 297 441
Distribution exceptionnelle prélevée sur la réserve	0	0	0	0	0
III. Résultats par action					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotation aux amortissements et provisions	4,46	5,29	3,79	5,20	2,94
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	2,78	4,11	2,62	3,81	2,07
Dividende attribué à chaque action ^(b)	0,98	0,98	0,98	0,98	0,92
IV. Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	3 047	2 860	2 725	2 710	2 605
Montant de la masse salariale de l'exercice	167 535 748	145 946 062	136 681 136	129 576 098	130 932 692
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales)	78 937 503	69 933 181	64 664 749	63 655 867	59 318 262

ANNEXE 2

COMPTES SOCIAUX RELATIFS À L'EXERCICE CLOS LE 31.12.2013

ANNEXE 3

TABLEAU DES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Titres concernés	Date et durée de l'autorisation	Montant nominal maximal d'augmentation de capital	Montant utilisé et décision d'utilisation
Attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre	AG 29 mai 2013 38 mois, soit jusqu'au 29 juillet 2016	0,95 % du capital (au jour de l'Assemblée)	41 700 actions ^(a) (0,11 % du capital)
Emission avec droit préférentiel Augmentation du capital avec maintien du droit préférentiel de souscription par émission d'actions ou de valeurs mobilières	AG 29 mai 2013 26 mois, soit jusqu'au 29 juillet 2015	4 210 280 euros (environ 35% du capital à la date de l'AG 29 mai 2013) dont 500 millions d'euros au maximum pour les valeurs mobilières représentatives de créances	Non utilisé
Emission sans droit préférentiel Augmentation du capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par émission d'actions ou de valeurs mobilières	AG 29 mai 2013 26 mois, soit jusqu'au 29 juillet 2015	4 210 280 euros (environ 35% du capital à la date de l'AG 29 mai 2013) ^(b) dont 500 millions d'euros au maximum pour les valeurs mobilières représentatives de créances ^(c)	Non utilisé
Augmentation du capital avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'une offre visée à l'article L. 411-2 II du Code monétaire et financier	AG 29 mai 2013 26 mois, soit jusqu'au 29 juillet 2015	20 % du capital (au jour de la mise en œuvre de la délégation) ^(b) dont 500 millions d'euros au maximum pour les valeurs mobilières représentatives de créances ^(c)	Non utilisé
Augmentation de capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres	AG 29 mai 2013 26 mois, soit jusqu'au 29 juillet 2015	4 210 280€ ^(b) (environ 35% du capital à la date de l'AG 29 mai 2013)	Non utilisé
Augmentation du nombre d'actions en cas d'augmentation de capital	AG 29 mai 2013 26 mois, soit jusqu'au 29 juillet 2015	15 % de l'émission initiale décidée dans le cadre des délégations consenties à hauteur de 35 % du capital social	Non utilisé
Augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'apports en nature consentis à la Société	AG 29 mai 2013 26 mois, soit jusqu'au 29 juillet 2015	10 % du capital (au jour de la mise en œuvre de la délégation) ^(b)	Non utilisé
Augmentation de capital réservée aux salariés adhérents au PEE	AG 29 mai 2013 26 mois, soit jusqu'au 29 juillet 2015	601 468 € (environ 5% du capital à la date de l'AG 29 mai 2013)	Non utilisé

- ^(a) Conseils d'administration du 29 mai 2013, 30 août 2013 et du 17 décembre 2013.
- ^(b) Ce pourcentage/montant vient s'imputer sur le montant total d'augmentation de capital autorisé de 35 %.
- ^(c) Ce montant vient s'imputer sur l'enveloppe totale d'augmentation de capital des valeurs mobilières représentatives de créances de 500 millions d'euros.

L'Assemblée générale du 29 mai 2013 a autorisé l'utilisation des délégations visées dans le tableau récapitulatif, en période d'offre publique sur les titres de la Société et ce, pour une durée de 18 mois, à compter de la présente Assemblée soit jusqu'au 29 novembre 2014.

ANNEXE 4

FACTEURS DE RISQUES

La Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs, et n'a pas identifié d'autres risques significatifs spécifiques hormis ceux présentés ci-après.

Cependant, la Société exerce son activité dans un environnement qui connaît une évolution rapide et fait naître pour la Société des risques dont certains échappent à son contrôle. Les risques et incertitudes présentés ci-dessous ne sont pas les seuls auxquels la Société doit faire face. D'autres risques et incertitudes dont la Société n'a pas actuellement connaissance, qu'elle tient pour peu significatifs ou qui ont une portée plus générale sur l'ensemble des acteurs économiques, pourraient également avoir une incidence négative sur son activité, sa situation financière ou sa capacité à réaliser ses objectifs.

1.1 PRESENTATION

Un certain nombre de facteurs importants peuvent impliquer que les résultats de la Société diffèrent significativement de ceux qui sont envisagés dans les déclarations prospectives, notamment en ce qui concerne ses objectifs stratégiques, et ses cibles de croissance et de rentabilité.

1.1.1 RISQUES LIES A L'ACTIVITE ET AUX OPERATIONS DE BIOMERIEUX

1.1.1.1 Risque d'insuccès des projets de recherche et développement et des nouveaux produits

La Société pourrait ne pas percevoir les fruits de ses investissements en recherche et développement en cas d'échec technique ou industriel, si les produits développés ne recevaient pas les autorisations réglementaires nécessaires ou s'ils ne rencontraient pas le succès commercial attendu.

La Société investit des montants très importants dans la recherche et le développement de produits (systèmes, instruments, réactifs, logiciels, services, etc.) pour rester compétitive. Des difficultés techniques, industrielles, réglementaires ou commerciales concernant ces produits pourraient avoir un impact sur la croissance et la rentabilité de la Société. En particulier :

- la sélection amont des nouveaux projets pourrait s'avérer peu pertinente et ne pas déboucher sur le lancement de nouveaux produits ;
- les équipes de recherche et développement pourraient ne pas parvenir à développer les nouveaux produits nécessaires aux objectifs stratégiques de l'entreprise, tant pour la conquête de nouveaux marchés que pour le maintien des débouchés actuels. En particulier, le développement de nouveaux systèmes de diagnostic, qui nécessite le développement conjoint d'une plateforme, de réactifs et de logiciels, étant particulièrement complexe, la Société pourrait ne pas aboutir à la solution attendue et être amenée à abandonner certains développements, ou à les retarder ;
- le co-développement avec d'autres partenaires technologiques de produits importants pour la croissance de la Société pourrait s'avérer plus difficile qu'escompté, tant pour les motifs explicités ci-dessus qu'en raison de possibles désaccords entre les partenaires (cf. § 4.1.1.8), et les lancements correspondants pourraient être retardés ou abandonnés ;
- le lancement des nouveaux produits pourrait nécessiter des investissements plus importants que ceux prévus par la Société, tant en recherche et développement qu'en marketing, en production, en force de vente et supports commerciaux, en placement et en entretien des instruments et en formation des clients ;

- il pourrait s'avérer trop coûteux ou difficile de fabriquer certains nouveaux instruments ou réactifs à une échelle industrielle, ou de trouver les approvisionnements nécessaires à leur fabrication et à leur mise sur le marché ;
- la commercialisation de certains produits pourrait être empêchée ou plus coûteuse que prévu, notamment en raison de l'existence de droits de propriété intellectuelle appartenant à des tiers
- des difficultés techniques, industrielles, réglementaires ou de propriété intellectuelle pourraient retarder le lancement commercial des menus de réactifs, et porter atteinte au succès commercial des systèmes proposés ;
- les nouveaux produits pourraient ne pas répondre suffisamment aux besoins du marché ;
- ils pourraient n'être adoptés par les laboratoires et la communauté médicale qu'après un délai plus long que prévu, retardant l'impact positif sur la croissance des ventes et la rentabilité des programmes ;
- les produits et systèmes développés par la Société pourraient présenter des défauts susceptibles d'en retarder la commercialisation, d'en affecter le succès commercial ou de mettre à la charge de la Société des frais supplémentaires pour remédier à ces défauts et/ou pour indemniser les clients ;
- les concurrents de la Société pourraient développer des produits plus efficaces ou qui, pour d'autres raisons, seraient mieux adaptés à la demande du marché. En particulier, certains tests IVD basés sur des biomarqueurs innovants pourraient rendre obsolètes certains réactifs de la Société en cours de développement ou déjà commercialisés et ce, avant même que celle-ci n'ait pu couvrir les frais qu'elle avait engagés dans le cadre de la recherche, du développement et de la commercialisation de ces nouveaux produits ;
- l'offre d'automatisation des laboratoires de microbiologie développée par la Société (projet FMLA[®]) pourrait s'avérer non pertinente pour certains clients ou sur certains marchés. De plus, le développement et la commercialisation de chaînes complètement intégrées d'instruments pourraient s'avérer plus complexes et plus coûteux qu'anticipés.
- la Société prévoit de lancer une offre élargie de services « bioMérieux Performance Solutions™ » en proposant notamment des prestations pour aider ses clients à former leur personnel, préparer leur accréditation et optimiser l'efficacité de leur laboratoire. Cette nouvelle activité nécessite le recrutement de nouvelles compétences. La Société ne peut être certaine du succès commercial et financier de cette offre.
- la médecine personnalisée est un facteur de croissance à long terme du diagnostic *in vitro*. La Société s'y prépare depuis plusieurs années via des accords de partenariat avec des sociétés pharmaceutiques et sa participation dans bioTheragnostics. Néanmoins, la médecine personnalisée pourrait connaître un développement moins rapide que prévu dans le domaine des maladies infectieuses, le cœur de métier de la Société, ou nécessiter des moyens de R&D et commerciaux plus importants que ceux initialement envisagés. En outre, la validité médicale des biomarqueurs et des tests pourrait s'avérer plus difficile à démontrer, les changements nécessaires dans la pratique médicale pourraient ne pas être adoptés par les professionnels de la santé selon le rythme voulu, et les organismes réglementaires et de remboursement pourraient insuffisamment valoriser l'innovation associée.

Gestion du risque : La Société porte une attention particulière à la sélection et à l'avancement de ses projets de R&D. Elle s'est notamment dotée d'un Comité Stratégique et d'un Comité R&D tels que décrits dans le Rapport sur les Procédures de Contrôle Interne (cf. Annexe 1). En outre, elle est organisée en unités de technologie afin de renforcer les liens entre R&D et marketing. Enfin, la Société dispose d'un département Innovation & Systèmes et a créé un poste de « Chief Medical Officer » afin de développer le portefeuille technologique et biologique et de mieux en asseoir la valeur ajoutée médicale.

1.1.1.2 Risque d'émergence de technologies concurrentes

La Société pourrait être confrontée à l'émergence de nouvelles techniques de diagnostic susceptibles de remettre en cause tout ou partie de certains de ses produits.

Le diagnostic *in vitro* est un secteur fortement innovant où l'émergence de nouvelles technologies est source de risques et d'opportunités. Parmi les technologies commercialisées par la Société, certaines qui sont actuellement complémentaires pourraient devenir concurrentes. Par ailleurs, certaines technologies actuellement utilisées par la Société peuvent être menacées par des technologies plus performantes. En particulier, l'utilisation de la spectrométrie de masse pourrait s'accélérer et s'étendre à de nouveaux territoires et domaines ; de nouvelles innovations pourraient émerger, comme l'application de techniques spectroscopiques (fluorescence, Raman, etc.) ou d'autres techniques de spectrométrie de masse (LC-ESI-MS/MS, etc.) pour l'identification des bactéries, la détermination de leur virulence ou de leur résistance, ou pour le dosage de molécules spécifiques. Les techniques de séquençage pourraient couvrir un large champ d'applications médicales telles que l'oncologie et les approches théranostiques ; elles pourraient aussi être utilisées en microbiologie, en virologie ou pour le dosage de certaines molécules.

Certaines de ces innovations technologiques impliquent la commercialisation d'instruments plus coûteux que ceux mis en œuvre par les techniques traditionnelles. Ces nouvelles technologies peuvent se caractériser par une consommation de réactifs moindre, voire nulle. En particulier, les techniques de spectrométrie de masse pourraient se développer, ce qui pourrait impliquer une moins grande récurrence du chiffre d'affaires, les ventes de réactifs n'étant que partiellement remplacées par des ventes de consommables et de services associés.

En outre, la Société pourrait ne pas parvenir à évaluer correctement les opportunités technologiques, médicales et commerciales que pourraient offrir ces nouvelles technologies, et potentiellement être distancées par la concurrence.

Gestion du risque : La Société dispose d'un département dédié à la veille technologique pour détecter l'émergence de nouvelles technologies et anticiper leur potentiel et leur rapidité d'adoption par les laboratoires. Elle a ainsi développé une solution de spectrométrie de masse intégrée à sa plateforme VITEK® (cf. § 6.1.3.2.1). Elle complète plus avant son activité par ses acquisitions (par exemple : acquisition de la banque de données microbienne pour l'identification des bactéries, de la société berlinoise AnagnosTec) et en renforçant son offre de services notamment avec bioMérieux Performance Solutions™. Elle a mis en place une Unité technologique centrée sur l'innovation et les systèmes et a recruté, en 2012, un « Chief Medical Officer ».

1.1.1.3 Risques liés à la concurrence

La Société pourrait ne pas être en mesure de faire face de façon efficace à la concurrence.

Selon ses propres estimations, la Société occupe le dixième rang mondial du marché du diagnostic *in vitro* en termes de chiffre d'affaires. Ce marché connaît une évolution rapide et la concurrence s'intensifie entre les différents acteurs, y compris sur certains marchés où la Société est encore peu présente comme la biologie moléculaire et les laboratoires décentralisés (POCT).

Les concurrents de la Société comprennent de grandes sociétés internationales telles que Roche, Siemens, Abbott et Danaher, dont la taille, l'expérience, les ressources en capitaux et la part de marché dépassent largement celles de la Société, leur permettant d'investir plus largement dans la recherche et le développement ou dans les activités de marketing et/ou d'offrir des prix plus compétitifs en raison d'économies d'échelle supérieures. En outre, depuis quelques années, des concurrents plus spécialisés émergent sur des marchés stratégiques pour la Société (cf. § 6.2.2). Enfin, de nouveaux concurrents issus des pays émergents (Chine et Inde en particulier) pourraient apparaître et proposer des produits beaucoup moins chers que ceux du Groupe. Dans ce contexte, la Société ne peut pas être certaine que ses produits :

- pourront concurrencer de façon durable les produits commercialisés par ses concurrents ;
- lui permettront d'acquérir ou de conserver des parts de marché significatives ainsi qu'une notoriété équivalente à celle de concurrents mieux implantés ;

- pourront résister suffisamment rapidement à l'émergence de nouvelles technologies et aux avancées scientifiques dont la Société est dépendante (cf. § précédent).

Une part de l'activité de la Société s'opère sur des marchés publics où elle bénéficie d'appels d'offres, parfois importants, qui pourraient ne pas être conservés ou renouvelés, pesant ainsi sur son niveau d'activité et son développement.

En outre, la croissance de l'activité de la Société dépend de certains produits (par exemple, le test VIDAS® B.R.A.H.M.S. PCT). Le développement de produits concurrents pourrait la ralentir.

Gestion du risque : La Société s'est dotée d'un Comité Stratégique tel que décrit dans le Rapport sur les Procédures de Contrôle Interne (cf. Annexe 1). Elle comprend quatre Unités de Technologie associant Marketing et R&D pour maintenir la compétitivité de l'offre commerciale. En outre, elle dispose d'une organisation commerciale mondiale, d'un département dédié à la veille concurrentielle, et d'un service de contrôle de gestion.

1.1.1.4 Risques liés aux activités internationales

La Société est exposée à certains risques liés au caractère international de ses activités.

La Société exerce ses activités dans le monde entier. Ainsi, les risques encourus par la Société propres aux activités internationales sont nombreux, notamment :

- les risques liés aux changements inattendus ou aux défauts d'harmonisation en matière de réglementation, particulièrement commerciale ou fiscale (notamment en matière de prix de transfert et de refacturation des frais communs) ;
- les risques liés au non-paiement des créances, notamment les créances autant publiques que privées, et aux limitations concernant le rapatriement des bénéficiaires ou des actifs détenus à l'étranger ;
- les risques liés aux variations des taux de change (voir note 27.1 de l'annexe aux comptes consolidés et paragraphe ci-après sur les pays émergents) ;
- les risques liés à la protection inégale des droits de propriété intellectuelle dans les différents pays ;
- les risques liés aux changements politiques ou économiques affectant une région ou un pays donné, notamment au Moyen-Orient, en Turquie et en Afrique ;
- les risques liés à la complexité des processus de décisions au niveau du Groupe ;
- les risques liés à l'accroissement des difficultés pour recruter du personnel à l'étranger, y gérer des entités commerciales ou industrielles, et y sélectionner des distributeurs ;
- les risques liés à la mise en place et au fonctionnement centralisé des centres de services partagés en Europe et en Amérique latine ;
- les risques liés au non-respect éventuel des réglementations relatives aux pays dans lesquels le Groupe opère, ces réglementations étant généralement spécifiques à chaque pays, évolutives et complexes (notamment aux Etats-Unis et en Chine) ;
- les risques liés à la gestion du réseau de distributeurs externes ;
- les risques liés au non-respect des principes de la Société décrits dans le « Code de bonne conduite » concernant la conduite des affaires et les conditions de travail et d'embauche des salariés ;
- les risques liés à la distribution des produits dans le monde entier et à la permanence des moyens de transport ;
- les risques liés aux catastrophes naturelles.

La réalisation de ces risques pourrait peser sur le développement de l'activité de la Société, sa rentabilité et son besoin en fonds de roulement d'exploitation, notamment par la comptabilisation de pertes de change importantes sur les ventes, l'accroissement des délais d'encaissement clients et par l'augmentation de ses stocks. Elle peut aussi entraîner la comptabilisation de charges importantes (dépréciation, redressements, amendes, pénalités, etc.).

Gestion du risque : La Société bénéficie d'un mix géographique diversifié et d'une organisation mondiale lui permettant de partager les bonnes pratiques dans l'ensemble de son réseau commercial, tout en adaptant sa politique commerciale à l'environnement économique de chacun des pays dans lesquels elle est présente. En outre, son département Affaires Réglementaires lui permet de veiller au respect des obligations et réglementations en vigueur (cf. § 6.3). Enfin, elle dispose d'un Global Compliance Officer chargé notamment de veiller à la conformité aux lois applicables (corruption, contrôle des exportations, pratiques anti-concurrentielles) et au respect de l'éthique mis en avant dans le « Code de bonne conduite », et de mettre en œuvre un programme de formation au sein du Groupe.

1.1.1.5 Risques liés aux prix et aux remboursements

Les incertitudes pesant sur les remboursements des examens de diagnostic *in vitro* et sur d'éventuelles réformes des systèmes d'assurance maladie peuvent affecter les clients de la Société et, indirectement, la Société elle-même.

Le succès commercial des produits de la Société dépend, notamment, du niveau du remboursement par les organismes d'assurance maladie privés ou publics du prix des analyses pratiquées par les clients de la Société.

La décision des organismes d'assurance maladie, privés ou publics, de limiter ou de supprimer le remboursement de certains examens de diagnostic, notamment dans le cadre de mesures d'austérité prises par certains gouvernements, pourrait affecter de façon significative la demande pour les produits correspondants de la Société et/ou le prix que la Société pourrait facturer à ses clients. De la même façon, dans certains pays, le prix d'un examen de diagnostic est déterminé par les autorités publiques qui ont ainsi une influence directe sur la capacité du client de payer le prix des produits.

Les organismes d'assurance maladie pourraient ne pas suffisamment valoriser les bénéfices attachés à certains diagnostics utilisant les produits de la Société, notamment les produits à forte valeur médicale, et définir un niveau de remboursement insuffisant.

Aux Etats-Unis, la réforme en cours du système de santé, dont il est notamment escompté qu'elle rende solvable la demande d'une partie de la population qui ne dispose pas aujourd'hui d'une couverture sociale suffisante, pourrait ne pas se traduire par une augmentation de la demande dans les délais attendus alors même que la taxe sur les produits de diagnostic, mise en place dans le cadre de cette réforme, impacte les comptes du Groupe à partir de 2013.

Gestion du risque : La Société dispose d'un service Affaires Réglementaires en charge de déposer et défendre les dossiers d'approbation des nouveaux produits et d'en définir la valeur médicale associée. Elle réalise également, dans certains cas, des études démontrant le gain économique créé par l'utilisation de ses produits. En outre, au début de chaque année, la Société s'efforce d'augmenter ses tarifs commerciaux.

1.1.1.6 Risques liés aux modifications de l'environnement économique

Environnement économique

L'activité de la Société peut être affectée par la dégradation de l'environnement économique global et/ou une croissance moindre qu'anticipé du marché du diagnostic *in vitro*.

Par exemple, en Europe du Sud, la mise en place de mesures d'austérité (Grèce, Italie, Espagne et Portugal) restreint les dépenses de santé, ce qui se traduit par un ralentissement des ventes, une pression accrue sur les prix et des retards de paiement, voire des impayés.

Par ailleurs, certains pays émergents ont vu leur environnement économique se tendre à compter du 3^{ème} trimestre 2013 avec une dépréciation de leurs devises par rapport à l'euro. D'autres pays pourraient

être confrontés à une accélération de l'inflation. En outre, en cas de crise politique ou économique, la demande pourrait également ralentir. Enfin, des mesures protectionnistes ou des barrières réglementaires pourraient y être décidées, notamment pour favoriser l'émergence d'une concurrence locale. La Société pourrait ne pas être en mesure d'y adapter sa politique commerciale. Cela se traduirait par un développement moins rapide que prévu dans ces pays, ou par la constatation de pertes de change sur son chiffre d'affaires reporté en euros, qui impacteraient également son résultat opérationnel courant, le Groupe ayant souvent dans ces pays la structure de coûts d'une société de distribution .

Concentration de la base de clientèle

Un mouvement de concentration notamment en France et aux Etats-Unis est observé parmi les utilisateurs des produits de diagnostic *in vitro*, aboutissant à la création de plateaux techniques, traitant de plus gros volumes journaliers de tests. Dans certains domaines (les immunoessais en particulier), l'offre de la Société pourrait ne pas répondre aux besoins de ces plateaux techniques. Ce mouvement est particulièrement marqué en France du fait des obligations découlant de la « loi Bachelot ».

Pression accrue sur les prix

Ce mouvement de consolidation permet également aux clients de davantage peser sur les prix des produits. En particulier, aux Etats-Unis, les centrales d'achat des hôpitaux mènent une politique agressive visant à réduire leurs prix d'achat. La pression sur les prix est accrue par l'arrivée de nouveaux acteurs désireux de gagner des parts de marché, ainsi que par l'application des politiques de santé publique, qui tendent généralement à restreindre le remboursement des produits et services médicaux (cf. § 4.1.1.5).

La diminution des prix de vente pourrait avoir des répercussions sur le chiffre d'affaires et sur la rentabilité de la Société.

Gestion du risque : la Société est diversifiée par produits, par technologies et par types de clients. De plus, elle bénéficie d'une présence géographique équilibrée. En outre, son effort d'innovation devrait lui permettre de lancer régulièrement de nouveaux produits en vue de répondre à l'évolution des besoins du marché. Le lancement d'une nouvelle offre de services pourrait aussi être un relais de croissance efficace à moyen terme. Enfin, en Europe du Sud, la Société a durci ses procédures avec les clients publics et entend y renforcer son activité avec les laboratoires privés.

1.1.1.7 Risques liés à la stratégie de business development

La Société pourrait ne pas être en mesure de poursuivre sa stratégie d'acquisitions ou de concessions de technologies développées par des tiers, ou ne pas obtenir le renouvellement à leur échéance de droits nécessaires à certaines de ses activités.

Le développement de la Société repose en partie sur des acquisitions ciblées de sociétés de taille modeste ou des partenariats externes, lui permettant d'enrichir son portefeuille de technologies, son offre de produits ou ses positions mondiales. Cependant, la Société pourrait ne pas être en mesure de trouver ou de conserver les partenaires susceptibles de lui fournir les technologies, les droits, les produits et les accès géographiques dont elle pourrait avoir besoin.

La valorisation proposée pour certaines acquisitions ou les conditions demandées pour certaines licences peuvent constituer un frein à la conclusion ou au renouvellement des accords nécessaires à la mise en œuvre de cette stratégie.

En outre, la mise en œuvre de certaines acquisitions pourrait être retardée par la complexité de la finalisation des accords, notamment lors de l'obtention des autorisations réglementaires.

L'impossibilité pour la Société de mettre en œuvre cet axe stratégique pourrait retarder son développement et/ou avoir une incidence significative sur la croissance de son chiffre d'affaires et sur sa situation financière. Les principales licences dont l'activité de la Société est dépendante, ainsi que leur date d'échéance, sont listées au § 6.4.

Gestion du risque : La Société s'est dotée d'un département de veille technologique et concurrentielle ainsi que d'une Direction du business development. Elle bénéficie de sa relativement petite taille qui lui confère une certaine flexibilité et rapidité dans l'exécution de ses décisions de business development.

La Société pourrait ne pas être en mesure d'intégrer efficacement les sociétés acquises.

La stratégie de bioMérieux prévoit la réalisation d'acquisitions ciblées. L'objectif de ces acquisitions est notamment de renforcer les positions commerciales de la Société, son portefeuille d'innovation et/ou son offre commerciale. En cas de difficultés d'intégration de ces sociétés, elle pourrait ne pas bénéficier, dans les délais escomptés, de l'ensemble des synergies chiffrées lors de l'acquisition.

Gestion du risque : Au fil des années, la Société a développé une large expérience de l'intégration de sociétés acquises. Pour toutes ses acquisitions récentes, la Société s'est dotée de groupes de projets dédiés rassemblant les compétences nécessaires.

La Société est amenée à prendre des participations minoritaires dans des sociétés avec lesquelles elle conclut des accords en matière de développement, de recherche, et de technologie ou qui investissent dans des sociétés de biotechnologie. Ces participations peuvent représenter un risque financier.

Ces sociétés de type biotech, listées au § 5.1 de l'annexe aux comptes sociaux, présentent un profil de risque plus élevé que celui de la Société. En cas de difficulté de ces sociétés, bioMérieux pourrait être contrainte de déprécier la valeur des titres qu'elle détient.

Gestion du risque : Avant d'investir, la Société fait une étude financière et commerciale de la cible. Après avoir investi, elle assure un suivi financier et peut, dans certains cas, participer au Conseil d'administration de ces sociétés.

1.1.1.8 Risque de dépendance vis-à-vis de partenaires

La Société, qui est dépendante de partenaires pour développer, fabriquer et commercialiser certains produits, pourrait être pénalisée par une mésentente sur la conduite des opérations.

La Société collabore avec d'autres partenaires :

- pour le développement de certains produits (comme, par exemple, le système d'immunoessais ultrasensibles avec Quanterix) ;
- pour la fabrication de certains produits (notamment les tests d'immunologie en microplaques en Chine avec la société Shanghai Kehua Bio-engineering Ltd au sein d'une coentreprise détenue à 60 %) ;
- pour la commercialisation de ses produits sur certains territoires. Par exemple, au Japon, les produits de la Société sont distribués par l'intermédiaire d'une coentreprise détenue à 66 % avec Sysmex ; et en Chine, la Société commercialise ses produits par l'intermédiaire de distributeurs ; aux Etats-Unis, la Société fait appel à un tiers pour stocker et distribuer les réactifs qu'elle produit ou qu'elle achète à d'autres sociétés du Groupe pour leur commercialisation sur ce territoire.

Ces partenariats pourraient, en cas de mésentente entre les parties, s'avérer plus difficiles qu'escompté, avec le risque de retarder les lancements correspondants, de stopper des projets, d'affecter la fabrication ou la commercialisation des produits du Groupe et, corrélativement, d'impacter son chiffre d'affaires et son résultat opérationnel. En outre, toute défaillance de ces tiers ou tout arrêt de leur activité aurait des conséquences sur l'activité de la Société et son résultat opérationnel.

Gestion du risque : La Société s'efforce de travailler en étroite collaboration avec ses partenaires. Les projets sont gérés par des comités de pilotage conjoints intégrant les équipes des deux partenaires. Aux Etats-Unis, la Société a sélectionné le tiers responsable de la distribution en raison de sa grande expertise et de sa santé financière. Elle organise aussi un suivi périodique de l'activité de ce tiers. Enfin, la Société a mis en place les couvertures d'assurance nécessaires pour protéger physiquement les produits concernés.

1.1.1.9 Risque de dépendance vis-à-vis de certains cadres

Le succès de la Société dépend en grande partie de certaines personnes clés, telles que des cadres dirigeants ou scientifiques. La perte de ces cadres, notamment au profit de concurrents, ou l'incapacité d'en embaucher de nouveaux pourrait nuire à la compétitivité de la Société et compromettre sa capacité à atteindre ses objectifs. En outre, l'expansion de la Société dans des secteurs et des activités exigeant une expérience et des ressources supplémentaires (telles que la recherche et développement, la commercialisation et les autorisations réglementaires) pourrait rendre nécessaire le recrutement de nouveaux cadres dirigeants et scientifiques. La Société pourrait ne pas avoir la possibilité d'attirer ou de conserver les cadres dirigeants et les scientifiques nécessaires.

Gestion du risque : La Société attache une importance particulière au recrutement et au développement de ses collaborateurs. Elle a notamment mis en place des programmes de mobilité interne et de formation (cf. § 17.1.2). Elle s'efforce d'offrir des packages de rémunérations raisonnablement compétitifs et procède occasionnellement à des attributions gratuites d'actions auprès des membres du Comité de Direction et des principaux responsables. Le Comité des Ressources Humaines, Nominations et Rémunérations, ainsi que le Comité de Direction conduisent chaque année une revue des plans de succession des principaux responsables.

–

1.1.1.10 Risque de dépendance vis-à-vis de certains fournisseurs

La Société est dépendante de certains fournisseurs, dont certains sont exclusifs. Sa profitabilité, voire sa capacité à produire, pourraient être affectées en cas de mésentente ou s'ils étaient défaillants.

La Société pourrait perdre les droits d'exclusivité conclus avec certains de ses fournisseurs clés au bénéfice éventuel de concurrents. Cela pourrait avoir un impact sur sa position concurrentielle et peser sur son chiffre d'affaires et sa croissance.

Certains composants des produits de la Société pourraient devenir obsolètes. Cela pourrait obliger la Société à sur-stocker ces composants, s'ils ne devaient plus être maintenus par les fournisseurs, voire à redévelopper certains instruments ou certaines de leurs parties.

La Société a recours à un vaste réseau de fournisseurs pour ses approvisionnements. La qualification des matières, composants et fournitures de toute nature utilisés, requiert souvent un processus relativement long et limite le nombre de fournisseurs autorisés. Une mésentente avec certains fournisseurs ou leur défaillance pourrait créer des difficultés de production, y compris de certains produits clés, et entraîner, dans certains cas, des coûts et des délais significatifs, liés à la nécessité de valider et mettre en œuvre des solutions alternatives d'approvisionnement. En outre, la Société pourrait perdre les droits d'exclusivité qu'elle a conclus avec certains de ses fournisseurs, ce qui pourrait intensifier l'environnement concurrentiel.

Gestion du risque : La Société a mis en place une organisation globale de ses achats. Elle s'efforce de sécuriser ses approvisionnements en maintenant une diversification de ses fournisseurs, de conclure des contrats de fourniture à long terme, de constituer des stocks de sécurité et d'associer ses fournisseurs dans une stratégie de croissance durable.

1.1.1.11 Risques liés à la politique d'implantation industrielle

La survenance d'un événement entraînant l'interruption temporaire ou définitive de l'exploitation de l'une des unités de production de la Société pourrait avoir un impact négatif sur sa situation financière.

1.1.1.11.1 Processus « mono sites »

La Société dispose de dix-huit unités de production principalement organisées par ligne de produits et par technologie sur le principe de « une gamme de produits, un site ». Il en résulte qu'à l'exception des milieux prêts, les gammes phares de la Société sont chacune fabriquées sur un site dédié. A titre d'exemple, les

flacons d'hémoculture BacT/ALERT[®] sont fabriqués exclusivement sur le site de Durham (Caroline du Nord – Etats-Unis) ; l'activité du site de Durham est impactée par les difficultés rencontrées dans la mise en service d'une nouvelle ligne de fabrication, et, en parallèle, par le renforcement du système qualité du site, permettant notamment de répondre aux sept points mentionnés par la FDA américaine dans sa « *Warning Letter* » d'août 2012. Le niveau de production des flacons d'hémoculture est ainsi inférieur aux commandes clients.

Tout événement industriel, économique, politique, social, réglementaire, accidentel ou naturel affectant la capacité de production ou provoquant une interruption temporaire ou définitive de l'activité des unités de production « mono produit » pourrait générer un risque de santé publique et avoir un impact négatif significatif sur le chiffre d'affaires, et l'image de la Société. En outre, de tels événements pourraient affecter la rentabilité de la Société, soit durablement par le renforcement structurel de l'organisation de la Société, soit ponctuellement par le recours à des missions de conseil et d'assistance.

Si un tel événement rendait impossible une remise en état rapide de l'unité de production considérée, la Société pourrait être dans l'obligation de délocaliser la production de la gamme de produits concernée. Compte tenu de la complexité des produits fabriqués par la Société, la mise en place de moyens de production délocalisés pourrait être longue et coûteuse, et ainsi accroître l'impact négatif de cette interruption de production sur la situation financière de la Société.

Par ailleurs, le Groupe dispose, en France, d'un centre international de logistique. De la même façon, tout événement économique, politique, social, réglementaire ou naturel provoquant une interruption temporaire ou définitive de l'activité de ce centre de logistique pourrait avoir un impact négatif sur la distribution des produits et sur la situation financière du Groupe.

1.1.1.11.2 Processus d'optimisation des sites de production et de logistique

Dans l'objectif d'optimiser la production et la logistique de ses produits, la Société peut être amenée à fermer certains sites ou centres logistiques et à en transférer l'activité sur d'autres sites. Ces transferts pourraient s'avérer plus longs et plus coûteux qu'initialement prévu, voire être la cause de rupture dans la production et la distribution. Une des difficultés réside notamment dans la nécessité d'obtenir des autorisations réglementaires obligatoires à la production de systèmes IVD.

Gestion du risque : Certains sites clés sont déjà dotés d'un plan de continuité de l'exploitation, et la Société travaille à la généralisation de ces plans sur l'ensemble de ses sites. Par ailleurs, les transferts d'activité sont gérés par des groupes de projet dédiés rassemblant les compétences nécessaires.

1.1.1.12 Risques liés à l'environnement réglementaire

Les contraintes réglementaires pourraient restreindre la capacité de la Société à mettre ses produits sur le marché ou rendre leur fabrication plus coûteuse.

Les produits de la Société et leur fabrication font l'objet de réglementations strictes, évolutives et très variables selon les pays où la Société est présente. L'obtention d'une autorisation ou d'une certification nécessaire à la commercialisation d'un nouveau produit peut prendre plusieurs mois, voire, dans certains pays, une ou deux années et requérir d'importantes ressources financières. Les sites de fabrication font également l'objet d'autorisations et d'inspections périodiques, en particulier par la FDA américaine.

En conséquence, des dispositions réglementaires nouvelles pourraient :

- retarder ou rendre impossible la mise sur le marché des nouveaux produits de la Société ;
- l'obliger à interrompre la production ou la commercialisation de produits existants ;
- la contraindre à modifier les procédés de fabrication et de contrôle qualité ;
- imposer des contraintes coûteuses à la Société ainsi qu'à ses fournisseurs.

La modification d'un processus réglementaire (comme l'enregistrement 510k aux Etats Unis ou le marquage CE en Europe) ou la mise en place d'un nouveau processus obligatoire par un tel organisme pourrait entraîner des délais et des coûts supplémentaires conditionnant la vente des produits de la Société. De

même, l'évolution des normes dans le domaine agroalimentaire pourrait obliger la Société à redévelopper certains de ses produits.

Les variations des performances d'un produit ou la sortie de produits concurrents plus sensibles ou plus spécifiques pourraient conduire les autorités réglementaires à demander l'arrêt de la commercialisation dudit produit.

Les produits sont soumis à des contrôles réalisés par les autorités réglementaires tout au long de leur processus de production et de commercialisation.

A titre d'exemple, la FDA américaine réalise ponctuellement des audits de site de production. Faisant suite à une inspection intervenue sur le site de Durham (Caroline du Nord - Etats-Unis) au cours du 1^{er} trimestre 2012, elle a adressé à la Société une lettre d'avertissement (« Warning Letter ») qui relève sept points liés au système qualité du site.

Sur injonction des autorités réglementaires, ou spontanément, ces contrôles peuvent aboutir à la modification de produits ou de leur mode de production, à un retrait de produits, à la suspension des dossiers d'enregistrement de produits développés, à un plan d'actions correctives en cas de non-conformités et, dans des cas exceptionnels, à la fermeture du site si les non-conformités induisaient des risques majeurs quant aux résultats obtenus avec les produits de la Société, et, enfin, à la condamnation de la Société à des amendes pouvant être importantes.

Gestion du risque : La Société s'efforce de réduire ce risque grâce au strict contrôle de ses productions (cf. § 6.3.5) et au suivi réglementaire fait par la Direction des Opérations Industrielles, Qualité, Affaires Réglementaires et Informations Systèmes dans tous les pays où le Groupe opère (cf. Rapport sur le Contrôle Interne en Annexe 1 et § 6.3.1). De plus, un certain nombre de normes ou de référentiels (ISO notamment) sont en vigueur dans le Groupe. Ceux-ci sont décrits au § 6.3.5.

1.1.1.13 Risque de défaillance du système d'information

La Société pourrait avoir à faire face à une défaillance de son système d'information, pouvant nuire au fonctionnement de la Société.

Toute défaillance ou dysfonctionnement des applications informatiques ou du réseau de communication pourrait pénaliser l'activité et entraîner des pertes financières pour la Société.

En particulier, la Société a entrepris un projet mondial en vue de la mise en place d'un système informatique global de gestion des ressources (« Global ERP »), dont le déploiement est assuré par une équipe interne dédiée et pluridisciplinaire. Ce déploiement a également donné lieu à de nombreux accords d'assistance avec des prestataires spécialisés (programmeurs, intégrateurs, formateurs, etc.). Ce type de projet représente des risques significatifs pour l'activité de la Société, dans le cas où les précautions mises en œuvre pour son déploiement s'avèreraient inadéquates ou insuffisantes. Par ailleurs, son utilisation pourrait révéler des failles ou des insuffisances, ce qui pourrait entraîner des coûts additionnels (développements supplémentaires, formation des utilisateurs, ...) et la perte d'informations.

Gestion du risque : Afin de se préparer à un sinistre majeur affectant l'hébergement des plates-formes du « Global ERP », un Plan de Reprise d'Activité et un environnement de secours ont été mis en place et testés lors d'un exercice où les utilisateurs ont travaillé en réel sur cet environnement de secours. En outre, la Société a mis en place un programme (« Value Realization ») pour adapter ses processus organisationnels au Global ERP et optimiser son utilisation.

La Société pourrait devoir réaliser des évolutions significatives de son système informatique.

Les outils et les besoins informatiques évoluent extrêmement rapidement, pouvant entraîner des modifications majeures dans les systèmes informatiques de la Société. Par exemple, la dématérialisation des moyens de paiement peut être souhaitée par ses clients et la facture électronique peut devenir obligatoire dans certains pays. Ces évolutions pourraient rendre les outils de la Société plus complexes technologiquement et fonctionnellement et leur mise en œuvre pourrait générer des coûts supplémentaires importants. En outre, la Société pourrait également ne pas être en mesure de développer et déployer ces changements en temps utile.

Gestion du risque : La Société porte une attention particulière à la fonctionnalité et à la sécurité des solutions informatiques qu'elle déploie.

La Société pourrait être l'objet d'attaques de cybercriminels.

Avec le développement de la cybercriminalité, la sécurité des systèmes d'information est un enjeu important pour la Société, notamment en matière de protection des données, concernant ses savoir-faire de R&D et de production, ses clients, ses collaborateurs et les patients inclus dans les essais cliniques. Une attaque cybercriminelle pourrait impacter le développement de nouveaux produits, l'outil de production ou altérer les droits et avantages concurrentiels de la Société.

Gestion du risque : La Société porte une attention particulière à la sécurité informatique grâce à une équipe dédiée du département Informatique. Cette équipe travaille en étroite collaboration avec des experts internes et des partenaires externes pour mettre en œuvre et maintenir un programme de sécurité sur la base d'une démarche d'analyse des risques qui combine le déploiement d'une gouvernance et de processus adaptés, des contrôles, la formation et la sensibilisation des utilisateurs finaux ainsi que le recours à des technologies appropriées pour faire face aux risques de cyber criminalité.

1.1.2 RISQUES JURIDIQUES

1.1.2.1 Risques liés à la responsabilité du fait des produits

D'une manière générale, la fabrication et la commercialisation de produits de diagnostic exposent la Société à la mise en jeu de sa responsabilité, du fait de ses produits.

En particulier, la Société pourrait voir sa responsabilité engagée si une erreur de diagnostic résultant d'un défaut de performance de l'un de ses produits conduisait à prescrire un traitement mal adapté à un patient ou à commercialiser des produits contaminés. Même si la conception, la fabrication et la livraison des produits de diagnostic sont réalisées dans le respect des référentiels qualité décrits à l'Annexe 1 (Rapport sur les Procédures de Contrôle Interne), et si la pratique consiste à réaliser une série d'examens complémentaires pour réduire le risque d'erreur lorsqu'il s'agit des maladies les plus sérieuses, il n'est pas possible d'éliminer entièrement ce risque.

Par ailleurs, le Groupe utilise des produits biologiques fabriqués ou créés à partir de composants issus de matières d'origine humaine, animale ou végétale qui ne peuvent pas, pour le moment, être fabriqués de façon économique à partir d'ingrédients synthétiques. Ce processus engendre des risques dans l'utilisation de ces produits ou composants du fait de leur origine.

La Société ne peut pas garantir qu'à l'avenir elle aura la faculté de souscrire et de maintenir en vigueur des assurances suffisantes à des conditions acceptables pour pouvoir couvrir sa responsabilité. Si la Société ne parvenait pas à souscrire une assurance à un coût raisonnable ou à se prémunir d'une autre manière contre d'éventuelles réclamations au titre de sa responsabilité du fait des produits, elle serait exposée à des responsabilités importantes qui pourraient nuire à la commercialisation de ses produits et affecter considérablement son activité et sa situation financière.

1.1.2.2 Risques liés à la Propriété Industrielle

Si la Société ne parvenait pas à protéger ses droits de propriété industrielle, elle pourrait ne plus être compétitive et se trouver dans l'impossibilité de maintenir sa rentabilité.

La Société détient actuellement près de 500 familles de brevets et environ 260 familles de marques. Elle a aussi obtenu la concession de licences sur un certain nombre de brevets ou de marques pour des produits qu'elle exploite ou en cours de développement.

Le succès de la Société dépend entre autres de sa capacité à obtenir, à conserver et à protéger ses brevets et autres droits de propriété intellectuelle. Le droit de la propriété intellectuelle dans le secteur de la santé est un domaine dont l'évolution est permanente et qui comporte certaines incertitudes. Par conséquent, il se pourrait que la Société :

- ne parvienne pas à développer des inventions brevetables ;

- ne se voie pas accorder les brevets pour lesquels elle a déposé ou déposera des demandes ;
- ne parvienne pas à obtenir ou à renouveler les concessions de licences nécessaires à son activité ;
- voie un jour contestée la validité de ses brevets ou marques ou de ceux qui lui sont ou lui seront concédés en licence par des tiers ;
- ne puisse bénéficier grâce à ses brevets d'une protection suffisamment large pour exclure des concurrents ;
- constate que les brevets et autres droits de propriété intellectuelle qu'elle détient ou pour lesquels elle bénéficie ou bénéficiera de licences, soient contestés par des tiers.

En outre, dans le cadre de ses projets en co-développement, le Groupe ne peut être certain que la confidentialité de ses technologies non brevetées, ou de ses secrets industriels, sera efficacement garantie par les protections mises en place, et qu'en cas de violation, des recours satisfaisants pourront être exercés.

Les brevets de la Société pourraient être contrefaits et la Société pourrait contrefaire des brevets de tiers.

Les concurrents de la Société pourraient contrefaire ses brevets ou autres droits de propriété intellectuelle ou les contourner par des innovations dans la conception. Pour empêcher la contrefaçon, la Société peut engager des actions qui sont onéreuses et mobilisent ses équipes. La Société pourrait ne pas être en mesure d'empêcher l'appropriation illicite de ses droits de propriété intellectuelle dont il est difficile de contrôler l'usage non autorisé.

En outre, compte tenu du développement du diagnostic *in vitro*, de plus en plus de demandes de brevets sont déposées et de brevets délivrés, et le risque s'accroît de voir la Société violer involontairement des brevets appartenant à des tiers. Les demandes de brevets n'étant généralement publiées que dix-huit mois après la date de dépôt ou, le cas échéant, de la date de priorité, voire dans certains cas uniquement à la date de la délivrance des brevets, la Société ne peut pas garantir que des tiers n'ont pas été les premiers à inventer certains produits ou procédés et/ou à déposer des demandes de brevets pour des inventions identiques à celles de la Société, ou pour des produits et procédés utilisés par la Société.

La Société pourrait ainsi être contrainte, soit d'obtenir des licences auprès de tiers pour exploiter leurs brevets, soit de cesser certaines activités ou de rechercher des technologies de substitution si l'obtention de ces licences s'avérait impossible ou non rentable.

1.1.2.3 Risques liés à la gestion de la confidentialité des données personnelles

Dans le cadre de ses activités, la Société a accès à des données personnelles concernant des patients. Afin d'en protéger la confidentialité, la réglementation en vigueur aux Etats-Unis et en Europe est particulièrement stricte. La Société pourrait ne pas être en conformité avec ces réglementations et ne pas arriver à garder confidentielles ces données.

1.1.2.4 Risque relatif aux procédures contentieuses

La Société est partie à un certain nombre de litiges.

Les litiges auxquels la Société (ou le Groupe) est partie sont décrits dans les notes 13.3.1 et 13.4 des annexes aux comptes consolidés.

Il n'existe pas, à la connaissance de la Société, d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

1.1.2.5 Risque de fraude

Le développement des nouvelles technologies et voies de communication favorise la réalisation de fraudes par des tiers et pourrait entraîner un risque de perte financière pour la Société.

1.1.2.6 Gestion des risques juridiques

La Direction des Affaires Juridiques et de la Propriété Industrielle veille au respect des dispositions légales et réglementaires applicables dans ses relations avec l'ensemble de ses partenaires (cf. Rapport sur les Procédures de Contrôle Interne en Annexe 1). Elle a mis en place une politique d'assurance afin de protéger et prévenir ses risques. Elle a notamment souscrit une assurance Responsabilité Civile pour les biens, les personnes et les pertes d'exploitation (cf. § 4.2).

Pour limiter les risques liés à la propriété industrielle, la Société poursuit une politique active de dépôt de brevets et de suivi des produits de tiers pour identifier d'éventuels contrefacteurs à ses brevets (cf. § 11.5.1). De même, la Société vérifie pour tous les produits en cours de développement la liberté d'opérer par rapport aux brevets de tiers. La Société a aussi mis en place un système de surveillance pour pouvoir s'opposer au dépôt de marques de tiers qui pourraient créer un risque de confusion avec ses propres marques clés. Enfin, bioMérieux s'assure, dans la mesure du possible avant de lancer une nouvelle marque, de ne pas enfreindre les droits de tiers.

Afin de limiter le risque de fraude, la Société développe son contrôle interne et vérifie la bonne application de ses procédures notamment par des audits internes et externes réguliers (Rapport sur les Procédures de Contrôle Interne en Annexe 1).

En outre, la Société a créé un poste de « Data Privacy Manager » rattaché au Global Compliance Officer, afin de permettre l'utilisation des données patients dans le respect de la réglementation en vigueur et d'en garantir la confidentialité.

1.1.3 RISQUES INDUSTRIELS ET ENVIRONNEMENTAUX

Les responsabilités liées à l'environnement, l'évolution de la réglementation en matière de Santé, Sécurité et Environnement (notamment en Europe avec les réglementations REACH, RoHS, CLP/GHS) et les frais de la mise en conformité en résultant, pourraient avoir une incidence négative sur les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société.

Dans le cadre de ses activités, la Société est amenée à utiliser des agents biologiques. Bien que ceux-ci soient employés conformément aux recommandations internationales et que des plans de réponse aux situations d'urgence existent, une dissémination accidentelle de certains de ces agents pourrait entraîner un risque d'exposition pour les personnes et pour l'environnement.

Les lois et réglementations relatives à l'environnement peuvent imposer à la Société des obligations en matière d'entretien et de remise en état des sites de production et de stockage des produits industriels potentiellement toxiques au cas où des contaminations seraient découvertes. Ces obligations peuvent être liées aux sites dont la Société est ou était propriétaire, ou à des sites où elle exerce ou exerçait ses activités, ou bien encore à des sites où des déchets, provenant de ses activités, ont été déposés. Ces mêmes types d'obligations peuvent s'appliquer au retraitement des instruments placés ou vendus chez les utilisateurs.

La réglementation REACH tend vers une disparition des substances chimiques dites « hautement préoccupantes » du marché.. Cela pourrait obliger la Société à redévelopper certains produits, voire à en arrêter certains si des solutions alternatives n'étaient pas trouvées.

La refonte de la Directive européenne RoHS (Reduction of Hazardous Substances) a pour conséquence la levée de l'exemption qui existait précédemment pour les dispositifs médicaux de diagnostic *in vitro*, à partir de l'année 2016. Cette évolution de la réglementation rend nécessaire le recensement des instruments de la Société qui sont concernés en vue de leur mise en conformité, ainsi que l'établissement de la documentation technique exigée à titre de preuve de conformité. La conformité à la Directive RoHS exige également de pouvoir établir la conformité des composants et sous-ensembles des instruments de la Société qui sont approvisionnés auprès de fournisseurs. Enfin, les produits assujettis à la Directive RoHS doivent apporter la preuve de leur conformité à cette Directive pour obtenir le marquage CE. Les mesures nécessaires pour rendre les instruments de la Société conformes à la Directive RoHS sont susceptibles d'engendrer des coûts significatifs pour la Société. En outre, la Société sera amenée à redésigner certains instruments pour remplacer les composants non conformes. Elle pourrait aussi devoir arrêter la commercialisation de certains

instruments si elle n'obtenait pas de garanties suffisantes de la part de ses fournisseurs quant à la conformité des produits fournis.

La Société pourrait être impliquée dans des procédures judiciaires ou administratives liées à l'environnement. Des lois plus strictes relatives à l'environnement, à la sécurité et à la santé, et des mesures d'exécution plus rigoureuses que celles actuellement en vigueur, pourraient générer des responsabilités et des coûts considérables pour la Société. La réglementation pourrait également assujettir la manutention, la fabrication, l'usage, la réutilisation ou le traitement de substances ou polluants par la Société à des mesures d'inspection plus rigoureuses que celles actuellement observées. En conséquence, le respect de ces lois pourrait entraîner des dépenses considérables de mise en conformité, et des coûts et indemnités, ce qui pourrait avoir un effet défavorable sur l'activité et les résultats de la Société.

Si des unités de production de la Société étaient fermées pour des raisons liées à l'application des lois relatives à l'environnement, la Société pourrait subir des interruptions temporaires dans la production de certains de ses produits et se voir imposer des délais importants avant d'obtenir les autorisations réglementaires nécessaires à la reprise de la production.

Gestion du risque : Un département Santé, Sécurité et Environnement opérant à l'échelle du Groupe développe une approche pro-active et harmonisée de prévention des atteintes aux personnes, aux biens et à l'environnement (cf. Rapport sur les Procédures de Contrôle Interne à l'Annexe 1 et § 8.2). Il s'assure que les réglementations en vigueur sont connues et mises en œuvre.

En particulier, la Société a constitué une équipe projet spécifique pour atteindre le niveau de conformité attendu aux différentes échéances fixées par la Directive RoHS. Cette équipe évalue les enjeux, définit le plan d'actions en vue de la mise en conformité et s'assure de la pérennité des solutions mises en place pour les produits actuels ainsi que pour tout futur développement

1.1.4 RISQUES DE MARCHE

1.1.4.1 Risques relatifs à l'endettement financier

Le crédit syndiqué de la Société est assujéti au respect de certains ratios financiers consolidés.

La Société dispose d'une facilité de type « revolving » d'un montant de 350 millions d'euros et d'une durée de 5 ans (maturité mars 2017). Ce financement est assujéti au respect du seul ratio « endettement net / résultat opérationnel courant avant amortissements » (leverage) qui ne doit pas excéder 3.

Le non-respect de ce ratio pourrait empêcher la Société d'utiliser ce prêt.

1.1.4.2 Risques de change

Les variations des taux de change pourraient impacter de façon significative le chiffre d'affaires, les résultats et la situation nette de la Société (cf. note 27.1 des annexes aux comptes consolidés), notamment au cas où les efforts de la Société pour répercuter ces impacts de change sur ses prix de vente s'avéreraient insuffisants.

1.1.4.3 Risques de crédit

Certains clients, publics ou privés, pourraient ne pas pouvoir honorer leurs dettes à l'échéance. La Société détient notamment d'importants encours de créances commerciales sur des organismes publics dans des pays actuellement en difficulté financière (Europe du Sud).

Les risques de crédit identifiés ont été provisionnés (cf. note 27.2 des annexes aux comptes consolidés).

1.1.4.4 Risques de liquidité

Au 31 décembre 2013, la Société n'a pas de risque significatif de liquidité (cf. note 27.3 des annexes aux comptes consolidés).

1.1.4.5 Risques de contrepartie

L'exposition de la Société au risque de contrepartie financière est notamment liée à ses excédents de trésorerie, placés auprès de contreparties de premier plan, ou d'accords de garantie de taux ou de change souscrits auprès de ces contreparties. Le département Trésorerie et Financement suit leur notation externe et veille à la répartition des montants correspondants entre un nombre suffisants de contreparties.

–

1.1.4.6 Risque de taux

Le risque de taux, la politique de couverture suivie par la Société et son impact financier sont décrits dans les des annexes aux comptes consolidés

1.1.4.7 Risques liés aux matières premières

Pour les besoins de sa production et de sa logistique, la Société utilise de l'énergie, ainsi que des matières premières transformées, comme le plastique ou des composants électroniques. Une augmentation importante de leur coût pourrait pénaliser les résultats de la Société.

1.1.4.8 Risques liés aux engagements de retraite

Les engagements de financement de plans de retraite à « prestations définies », qui concernent principalement les salariés américains du Groupe, dépendent notamment :

- du rendement des actifs couvrant ces plans ;
- des taux d'intérêt utilisés pour déterminer la valeur actuelle des engagements souscrits ;
- des données actuarielles (espérance de vie, turn-over, etc.) ;
- de l'inflation ;
- du niveau de protection offert aux salariés ;
- et des changements réglementaires (âge de la retraite, fiscalité, etc.).

Une évolution défavorable de ces éléments pourrait se traduire par une augmentation de la partie non financée de ses engagements et ainsi avoir un effet négatif sur les capacités de financement ou les résultats de la Société (voir note 13.2. des annexes aux comptes consolidés).

1.1.4.9 Risques liés à la volatilité et à la liquidité du cours de l'action

Compte tenu du nombre relativement limité des actions composant le flottant, la présence d'actionnaires importants au sein de ce flottant pourrait limiter la liquidité du titre et avoir un impact défavorable sur le cours de l'action.

Sur la gestion des risques financiers, voir la note 27 des annexes aux comptes consolidés.